



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-96

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1 – Nomination du secrétaire de séance

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

**Vu** le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

**Considérant** la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

**Considérant** la candidature de Jean-Michel DUBOIS,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Nomme** Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par  yousign

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.  


Le Président du SIAH Crault et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crault et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-97

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 06 octobre 2025

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 06 octobre 2025

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 06 octobre 2025 a été validé par Jean-Charles BOCQUET, secrétaire de séance.

#### CECI EXPOSÉ

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

**Considérant** la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 06 octobre 2025 par Jean-Charles BOCQUET, secrétaire de séance,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 06 octobre 2025,

**2- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

**Benoit JIMENEZ,**

  
**Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**

Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-98

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président présente en séance du Comité Syndical, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux Élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter les budgets le lundi 9 février 2026. Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Le SIAH compte trois budgets :

- Le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- Le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT ;
- Le budget annexe relatif au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Crout-Enghien-Vieille Mer.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Les structures adhérentes et les ressources financières du SIAH pour chaque budget se présentent comme suit :

Budget	Compétences	Entité adhérente	Ressources
Budget principal	GÉMAPI	Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires
	Collecte eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
	Transport eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
Budget annexe eaux usées	Collecte eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Transport eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	TraITEMENT eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
Budget annexe SAGE	Études et animations	SIAH/SIARE/Département Seine-Saint-Denis	Contributions budgétaires

La présentation, ci-après, de chaque budget, comprend des éléments chiffrés, des graphiques et des commentaires, en suivant le plan suivant :

- Évolution de la section de fonctionnement/exploitation ;
- Évolution de l'épargne ;
- État de la dette ;
- Capacité d'investissement ;
- Évolution de la section d'investissement ;
- Évolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### I. Le budget principal relatif aux compétences Assainissement Eaux Pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI.

##### A. Evolution du fonctionnement.

- 1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses réelles.

##### Les recettes :

section de fonctionnement (opérations réelles)	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Atténuation charges	42 821,87 €	43 248,06 €	39 721,90 €	28 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Produits des services	2 129 537,11 €	2 581 476,39 €	2 708 840,14 €	3 100 000,00 €	3 199 567,00 €	3 288 850,00 €	3 380 707,00 €	3 475 210,00 €
Centimes syndicaux fiscalisés- compétence transport et	119 023,00 €	121 277,00 €	474 291,00 €	474 096,00 €	554 696,00 €	554 696,00 €	554 696,00 €	554 696,00 €
Centimes syndicaux budgétisés - transport	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €
Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi	3 992 384,00 €	4 032 307,00 €	4 072 630,00 €	4 113 356,00 €	4 154 489,00 €	4 196 033,00 €	4 237 993,00 €	4 280 372,00 €
Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €
Autres participations (dont FCTVA)	230 825,21 €	219 195,90 €	168 511,71 €	165 868,00 €	189 566,00 €	194 305,00 €	199 163,00 €	204 142,00 €
Autres produits de gestion courante	1,04 €	46 368,18 €	24 070,83 €	4 903,00 €				
Produits financier	0,00 €							
Produits Exceptionnels	79 598,66 €			20 474,00 €				
Reprises sur provisions	0,00 €		30 678,86 €					
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>14 734 554,89 €</b>	<b>15 184 236,53 €</b>	<b>15 659 108,44 €</b>	<b>16 047 061,00 €</b>	<b>16 253 682,00 €</b>	<b>16 389 248,00 €</b>	<b>16 527 923,00 €</b>	<b>16 669 784,00 €</b>

La ressource principale provient des contributions et des centimes syndicaux fiscalisés et budgétisés.

La recette liée à la GÉMAPI est en progression de 1 % chaque année.

Les contributions et les centimes syndicaux pour les compétences Transport des eaux pluviales sont maintenus au niveau de 2025.

Les contributions et les centimes syndicaux pour les compétences Collecte des eaux pluviales augmentent en 2026 compte tenu du transfert de la Commune de Belloy-en-France.

##### Les dépenses :

section de fonctionnement (opérations réelles)	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Charges générales - Transport - Gémapi - Structure <i>variation</i>	1 859 199,73 € <i>14,46%</i>	2 030 533,51 € <i>9,22%</i>	1 884 398,79 € <i>-7,20%</i>	2 163 857,00 €	2 228 772,00 € <i>2,50%</i>	2 284 491,00 € <i>2,50%</i>	2 341 603,00 € <i>2,50%</i>	2 400 143,00 € <i>2,50%</i>
Charges générales - Collecte (61521)	15 843,97 €	19 596,80 €	24 827,65 €	84 339,00 €	86 447,00 €	88 608,00 €	90 823,00 €	93 093,00 €
Charges générales - Collecte (615232)	683 510,05 €	543 394,74 €	817 080,43 €	924 625,00 €	947 740,00 €	971 433,00 €	995 718,00 €	1 020 610,00 €
Charges générales - Transport - (61521)	30 476,01 €	24 042,93 €	41 065,54 €	68 551,00 €	70 264,00 €	72 020,00 €	73 820,00 €	75 665,00 €
Charges générales - Transport (615232)	179 491,04 €	152 570,06 €	235 122,45 €	230 989,00 €	236 763,00 €	242 682,00 €	248 749,00 €	254 967,00 €
Charges générales - Gémapi (61521)	722 490,11 €	543 394,74 €	900 694,92 €	1 063 891,00 €	1 104 463,00 €	1 131 699,00 €	1 159 616,00 €	1 188 231,00 €
Charges générales - Gémapi (615232)	5 064,00 €	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Charges de personnel <i>variation</i>	2 971 670,58 € <i>7,25%</i>	3 563 344,97 € <i>19,91%</i>	3 906 687,97 € <i>9,64%</i>	4 179 500,00 €	4 542 885,00 € <i>+3% + complément des 7 postes</i>	4 679 171,00 € <i>3,00%</i>	4 819 546,00 € <i>3,00%</i>	4 964 132,00 € <i>3,00%</i>
Autres charges	162 645,05 €	187 194,76 €	177 587,32 €	270 000,00 €	278 100,00 €	286 443,00 €	295 036,00 €	303 887,00 €
Charges Exceptionnelles	11 437,46 €			2 600,00 €				
Provisions								
<b>Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)</b>	<b>6 641 828,00 €</b>	<b>7 064 072,51 €</b>	<b>7 990 065,07 €</b>	<b>8 985 752,00 €</b>	<b>9 495 434,00 €</b>	<b>9 756 547,00 €</b>	<b>10 024 911,00 €</b>	<b>10 300 728,00 €</b>

S'agissant des dépenses de structure, il est projeté une hausse de 2,50 % des dépenses à caractère général.

Les dépenses d'entretien relatives aux compétences « eaux pluviales » et « GEMAPI » sont, pour leur part, estimées pour 2026 sur la base des prévisions budgétaires établies par les services techniques.

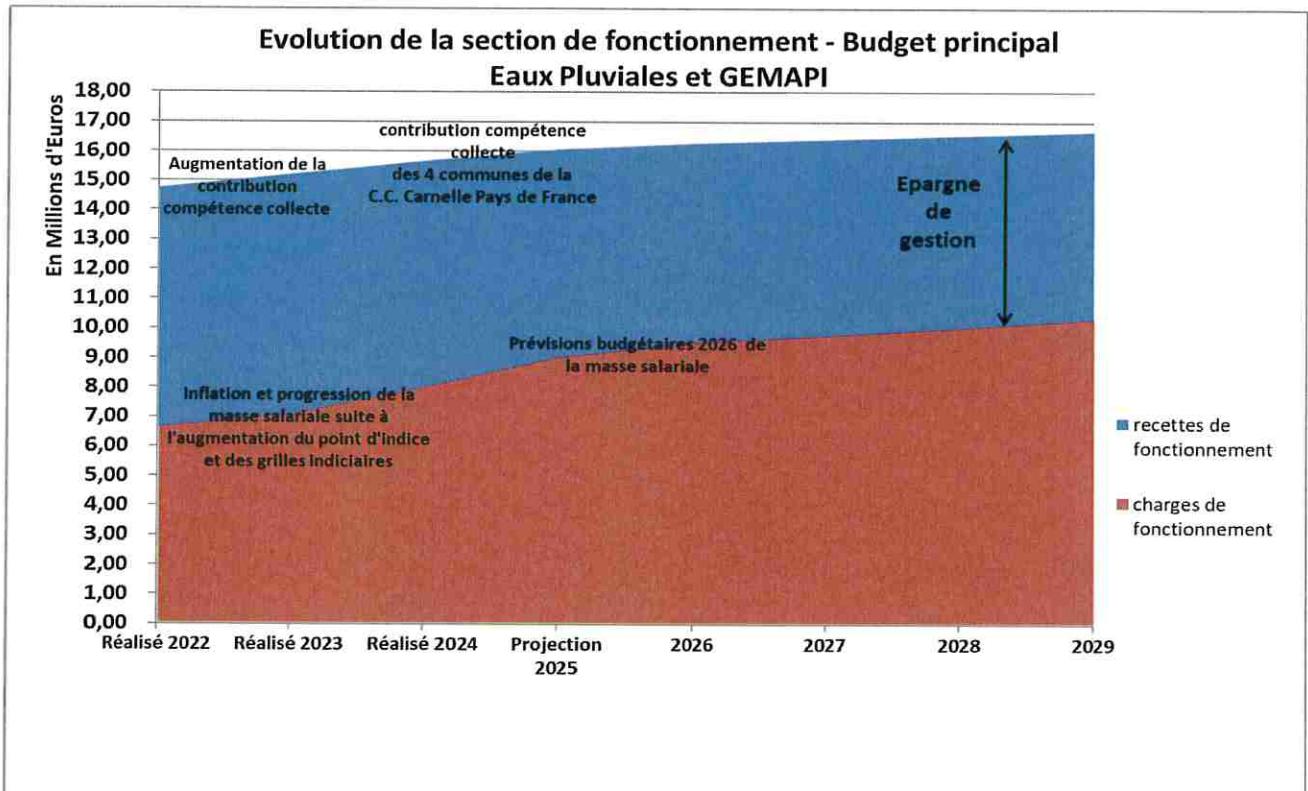
Enfin, la masse salariale est en augmentation en 2026, en raison de la projection du recrutement des postes restant à pourvoir et de la hausse du taux de cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), passant de 34,65 % à 37,65 %.

## FINANCES

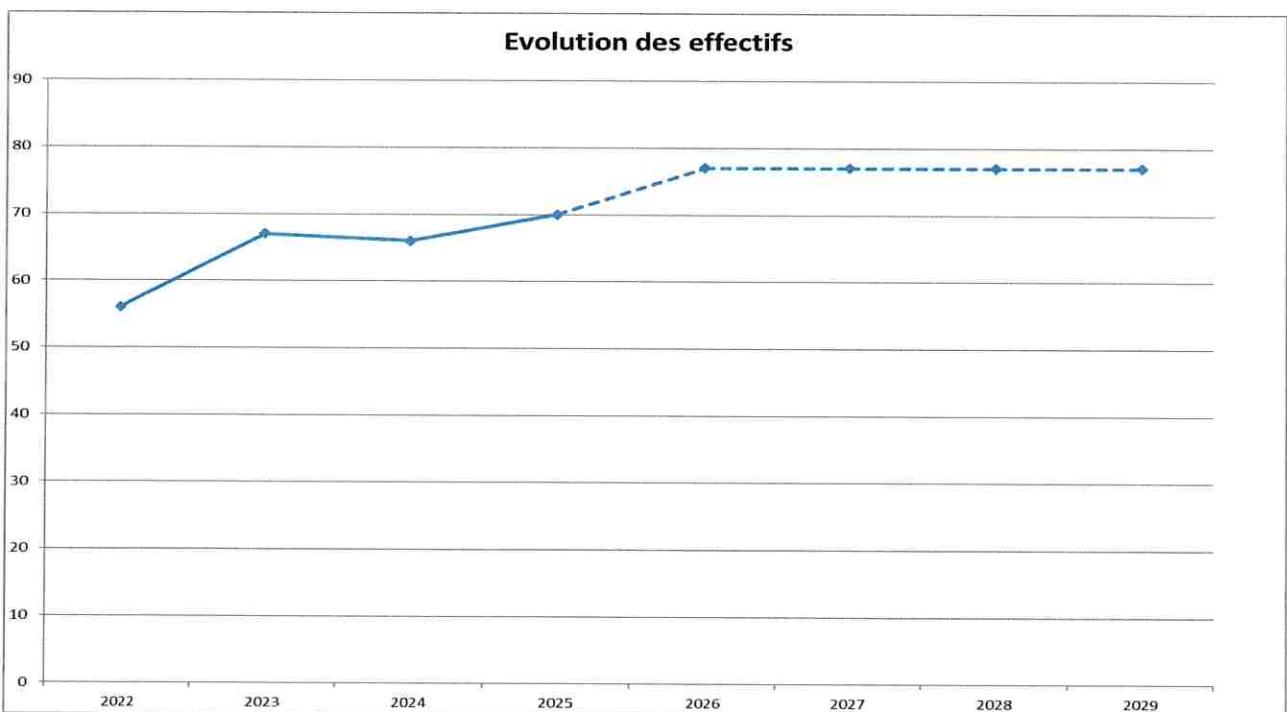
### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### 2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses

L'écart entre les recettes et les dépenses constitue l'épargne de gestion



#### 3) Graphique sur l'évolution des effectifs.

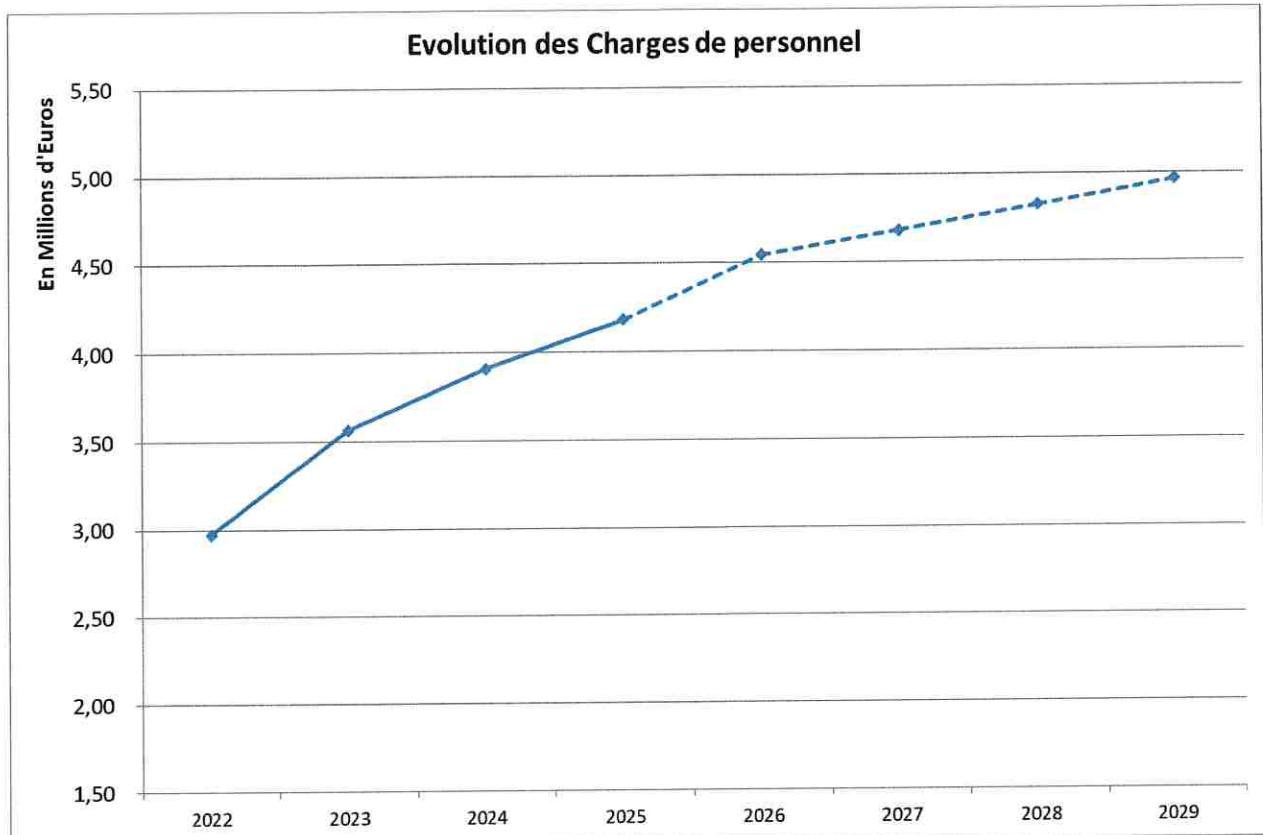


## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

L'effectif est constitué de 70 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tous sur emplois permanents, comprenant 19 agents dans le secteur administratif et 51 agents au sein des services techniques. Il est envisagé pour 2026 de pourvoir les 7 postes restants vacants.

- 4) Graphique sur l'évolution de la masse salariale.



L'année 2024 a vu les grilles indiciaires revalorisées de 5 points majorés par indice.

Pour l'année 2025, la masse salariale augmente compte tenu de la projection du recrutement des postes vacants, ainsi que de l'augmentation du taux de cotisation patronale de la CNRACL de 3 points, passant de 31,65 % à 34,65 %. Ce taux augmente chaque année de 3 points pour atteindre en 2028 43,65 %.

- 5) Information sur les avantages en nature.

Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'un véhicule de fonctions aux membres de la Direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'URSSAF et supporte les cotisations dues.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- B. Evolution de l'épargne.  
 1) Les éléments chiffrés de l'épargne.

Epargne	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Recettes de Fonctionnement	14 734 554,89 €	15 184 236,53 €	15 659 108,44 €	16 047 061,00 €	16 253 682,00 €	16 389 248,00 €	16 527 923,00 €	16 669 784,00 €
Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	6 641 828,00 €	7 064 072,51 €	7 990 065,07 €	8 985 752,00 €	9 495 434,00 €	9 756 547,00 €	10 024 911,00 €	10 300 728,00 €
Epargne de Gestion = (A-B)	8 092 726,89 €	8 120 164,02 €	7 669 043,37 €	7 061 309,00 €	6 758 248,00 €	6 632 701,00 €	6 503 012,00 €	6 369 056,00 €
Charges financières	108 457,04 €	101 193,07 €	78 604,55 €	57 600,00 €	37 277,00 €	21 167,00 €	6 416,00 €	- €
Epargne Brute = (C-D)	7 984 269,85 €	8 018 970,95 €	7 590 438,82 €	7 003 709,00 €	6 720 971,00 €	6 611 534,00 €	6 496 596,00 €	6 369 056,00 €
Réalisé capital de la dette	653 172,97 €	677 292,66 €	652 700,50 €	529 466,00 €	293 612,00 €	310 111,00 €	156 279,00 €	0,00 €
Epargne Nette = (E-F)	7 331 096,88 €	7 341 678,29 €	6 937 738,32 €	6 474 243,00 €	6 427 359,00 €	6 301 423,00 €	6 340 317,00 €	6 369 056,00 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

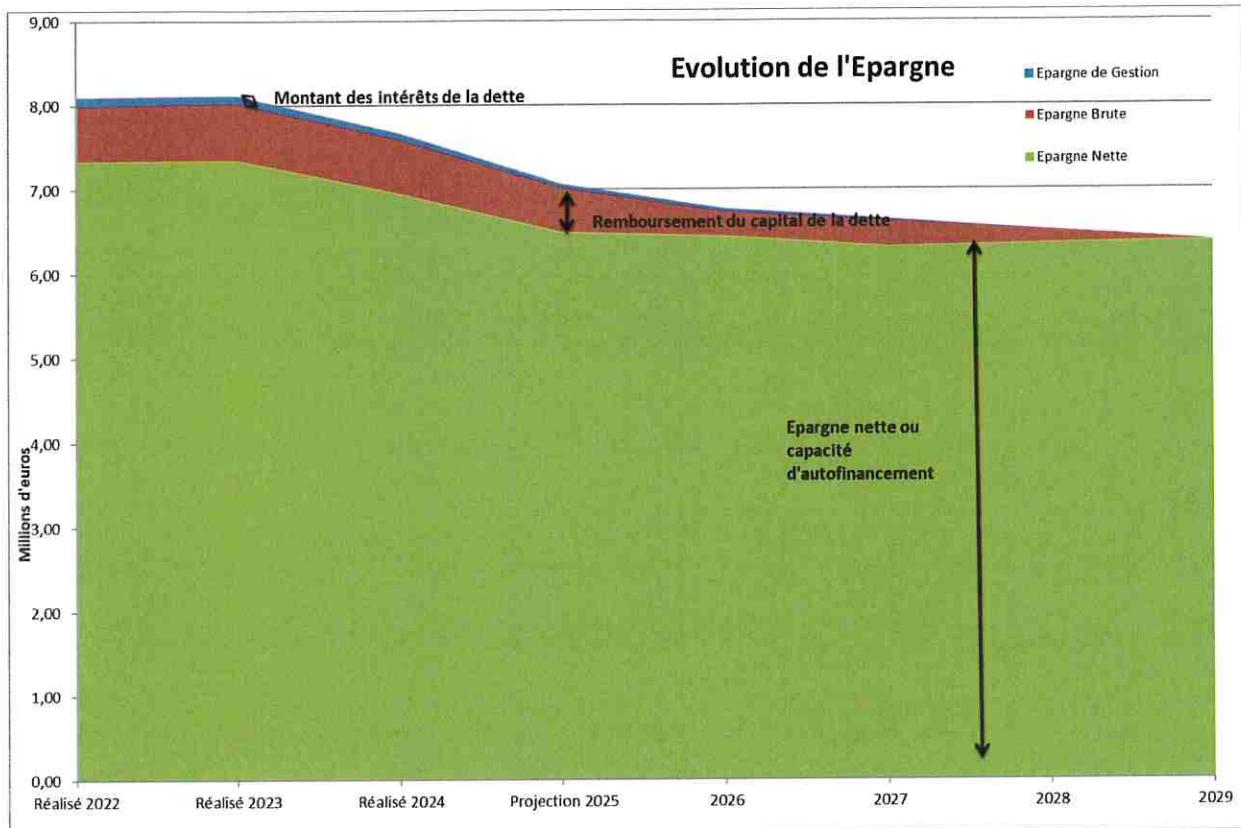
Plus le SIAH dégage de l'épargne, plus les capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt sont améliorées.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

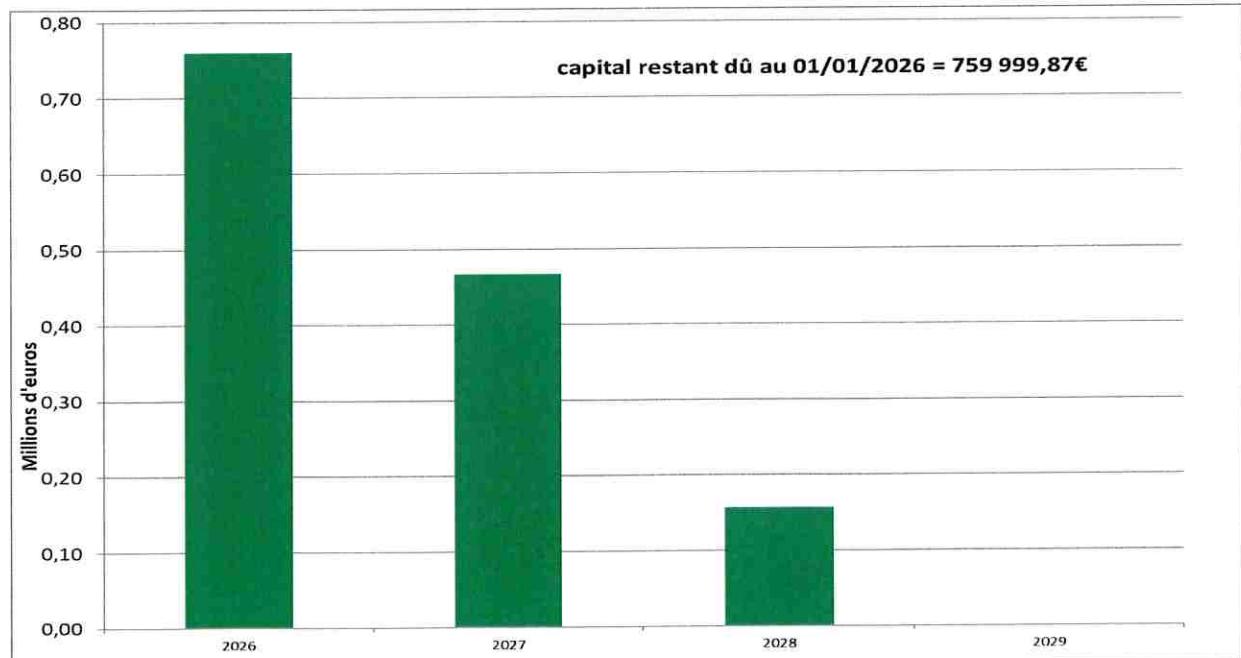
#### 2) Graphique sur la capacité d'autofinancement.

L'épargne nette est la capacité d'autofinancement.



#### C. Etat de la dette.

##### 1) Graphique sur le profil d'extinction de la dette.

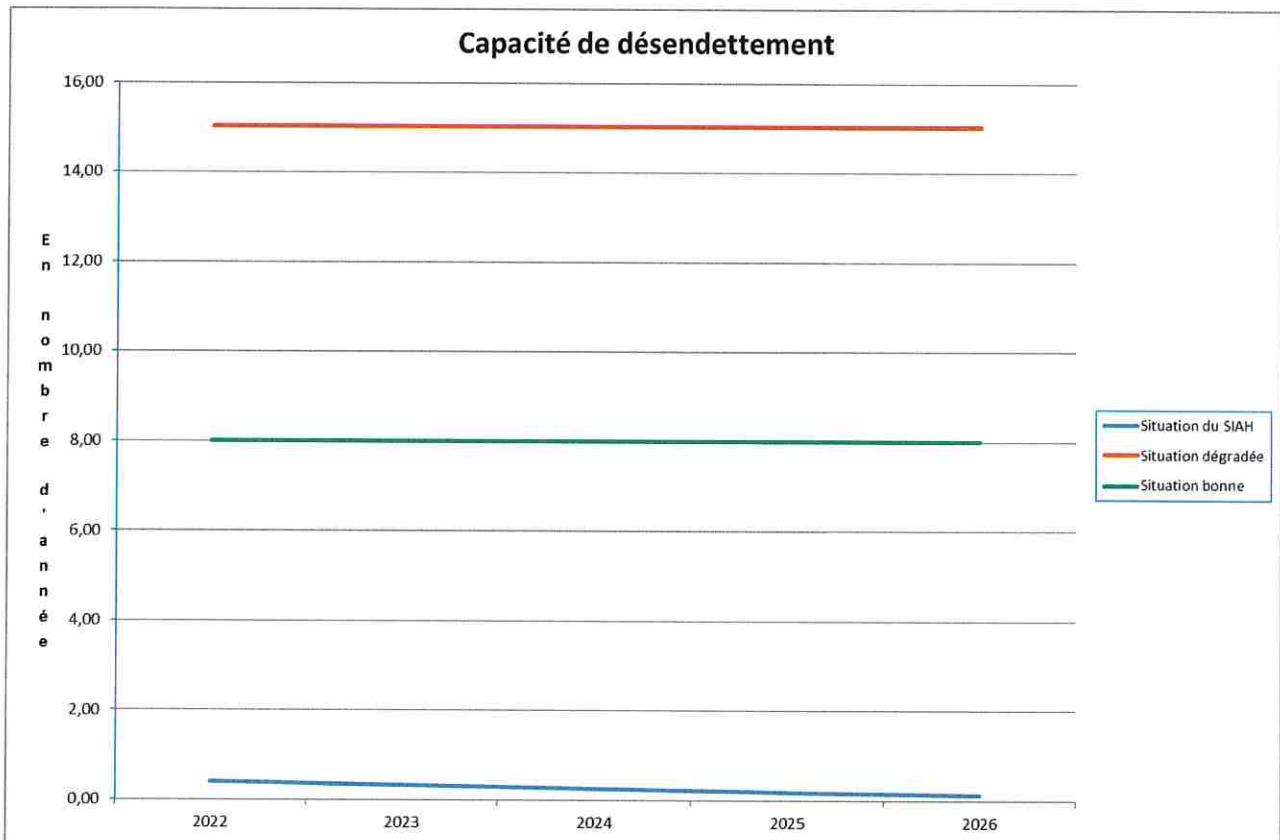


Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de la dette, actuellement de 759 999,87 €, s'éteindra en 2029.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- 2) Graphique sur la capacité de désendettement.



La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en années.

En début d'exercice 2026, le ratio de capacité de désendettement est de 0,18 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu plus de 2 mois. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- D. Capacité d'investissement.
- 1) Les éléments chiffrés des recettes d'investissement.

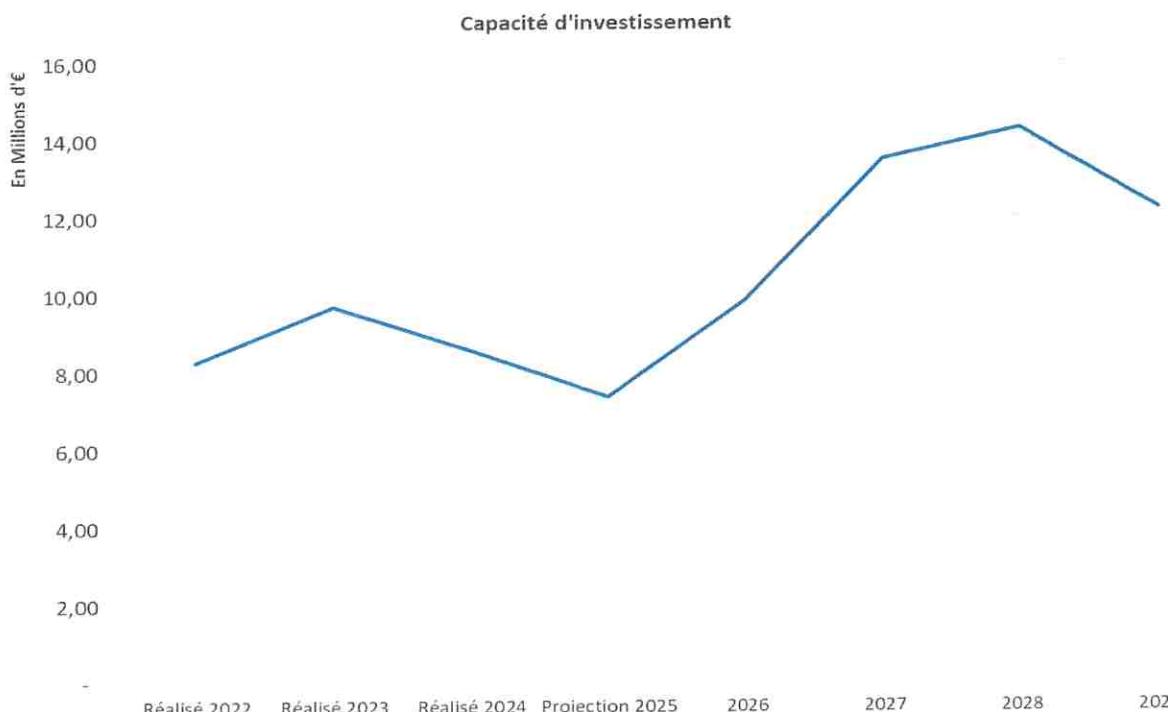
Section d'investissement (opérations réelles)	RETROSPECTIVE			Projection 2025	PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024		2026	2027	2028	2029
Épargne Nette = (E-F) (rappel)	7 331 096,88 €	7 341 678,29 €	6 937 738,32 €	6 474 243,00 €	6 427 359,00 €	6 301 423,00 €	6 340 317,00 €	6 369 056,00 €
FCTVA	421 291,09 €	985 856,51 €	957 470,89 €	773 926,00 €	1 592 720,00 €	2 889 400,00 €	3 204 521,00 €	2 449 937,00 €
Subventions d'investissement	134 863,96 €	1 220 362,87 €	526 700,96 €	119 419,00 €	1 837 741,00 €	4 218 000,00 €	4 660 000,00 €	3 303 300,00 €
immobilisations en cours	44 716,47 €							
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	345 065,25 €	157 792,23 €	157 683,42 €					
Recettes d'investissement	945 936,77 €	2 364 011,61 €	1 641 855,27 €	893 345,00 €	3 430 461,00 €	7 107 400,00 €	7 864 521,00 €	5 753 237,00 €
Capacité d'investissement = (G+H)	8 277 033,65 €	9 705 689,90 €	8 579 593,59 €	7 367 588,00 €	9 857 820,00 €	13 408 823,00 €	14 204 838,00 €	12 122 293,00 €

Pour les subventions en 2026, il est repris le montant dont l'agence de l'Eau Seine-Normandie a accordé son co-financement.

Pour la prospective sur la période 2027 à 2029, il est estimé un taux de subvention de 40 % des dépenses liées à la GÉMAPI.

#### 2) Graphique sur l'évolution de la capacité d'investissement.

La capacité d'autofinancement dégagé et la recherche de subventionnement permettent au SIAH de disposer d'une capacité d'investissement conséquente pour assurer son programme d'investissement.



## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- E. Evolution des dépenses d'investissement.  
 1) AP/CP – Assainissement Eaux Pluviales - Transport.

Il est envisagé de modifier le montant global de l'AP/CP en passant de 5 725 928€ à 8 113 594€ sur une période de 6 ans au lieu de 5 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-01 EAUX PLUVIALES - TRANSPORT Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
5 725 928 €	2 330 786,45 €	1 335 141,55 €	1 020 000 €	820 000 €	220 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 projetés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
8 113 594 €	2 330 786,45 €	822 807,55 €	1 020 000 €	1 220 000 €	820 000 €	1 900 000 €

Les projets d'opérations concernant la compétence Eaux pluviales Transport, sont :

AP / CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024 - 01								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 Projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	127 724,63 €	9 722,20 €				
TDOM468B	DOMONT - Réhabilitation: collecteur EP rue Jean Jaurès	21	1 926,75 €	- €				
TGOUS429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. rés EP sous voie SNCF Fond de Brison	23	- €	- €				
TLETH544	LE THILLAY - Réhab. rés EP proximité Place du 8 mai	23				1 000 000,00 €		
TVILB531	VILLIERS LE BEL- Dévoiement des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales boulevard Allende	23	- €	8 938,68 €	700 000,00 €			
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	1 490 675,07 €	631 681,88 €				
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	23	- €	3 112,20 €	100 000,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Transport				1 620 326,45 €	653 454,96 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €	- € - €
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare Ézanville	23	613 596,93 €	- €				
TSTBR478B	ST BRICE SOUS FORET- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch	23	- €	- €			600 000,00 €	
SOUS-TOTAL CAPV Eaux Pluviales - Transport				613 596,93 €	- €	- €	- €	- €
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	23	96 863,07 €	169 352,59 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	1 900 000,00 €
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT				2 330 786,45 €	822 807,55 €	1 020 000,00 €	1 220 000,00 €	820 000,00 € 1 900 000,00 €
TOTAL DE L'AP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024-01				8 113 594,00 €				

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### 2) AP/CP – GÉMAPI.

A regard du programme pluriannuel des investissements, le montant global de l'AP/CP GÉMAPI passe de 44 326 514 € à 53 130 285 € sur une période de 6 ans au lieu de 5.

AP/CP N°2024-02 GEMAPI Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
44 326 514 €	1 310 088,61 €	13 026 425,39 €	9 590 000 €	10 100 000 €	10 300 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 projetés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
53 130 285 €	1 310 088,61 €	4 676 196,39 €	12 654 000 €	13 980 000 €	9 910 000 €	10 600 000 €

Les projets d'opérations concernant la compétence GÉMAPI, sont :

AP / CP - COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02								
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
GARN489C	ARNOUILLE - réalisation d'aménagement hydro-écologique du Crout au niveau des Pieds Humides	23	17 001,60 I	39 519,60 I	200 000,00 I	1 000 000,00 I	4 000 000,00 I	
GARN489D	ARNOUILLE - Reméandrage du Crout au droit de la NEF	21	38 757,40 I	19 937,76 I	50 000,00 I	30 000,00 I	30 000,00 I	
GBONFR505	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	23	35 034,38 I	205 604,51 I	200 000,00 I	2 000 000,00 I	2 000 000,00 I	
GBONFR505B	BONNEUIL EN FR - Renaturation de La Morée au droit de la STEP Butte	23	- I	2 280 093,60 I				
GECOU146B	ECOUEU - Mise séc. ouvr. régul bassin -les réserves de	23	22 244,42 I	981,60 I				
GECOU521	ECOUEU - Etude et travaux renaturation Petit Rosne	23		- I	50 000,00 I	50 000,00 I	50 000,00 I	2 000 000,00 I
GGONE518	GONESSE - Entre Br 3 fontaines et le Vignois	23	128 214,00 I	123 355,87 I	3 400 000,00 I			
GGOU5495A	GOUSSAINVILLE - Ouverture Crout Vieux Pays	21	257 559,12 I	- I				
GGOU5536	GOUSSAINVILLE - Etude et travaux extension bassin de retenue des Pré de la Motte	23	1476,00 I	6 214,80 I	20 000,00 I	2 800 000,00 I		
GGOU5537	GOUSSAINVILLE - Etude et travaux renaturation du Crout Trou du Diable	23				50 000,00 I	100 000,00 I	100 000,00 I
GLETH495	LE THILLAY - lutte inondations milieu naturel EP	23	39 194,30 I	87 522,98 I	50 000,00 I	50 000,00 I		
GLOUV475A	LOUVRES - Etude de MDE pour les travaux de renaturation du ru du Rhin Ferme secrétain					50 000,00 I	50 000,00 I	50 000,00 I
GLOUV510	LOUVRES - eval. écologique et paysagère bassins du bois d'Orville	23	15 501,39 I	- I				
GLOUV510A	LOUVRES - Travaux pour la revitalisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	23	- I	- I	50 000,00 I	800 000,00 I		
GLOUV510B	LOUVRES - Travaux d'éradication de la renouée du Japon pour la revitalisation écologique et paysagère des bassins	23			500 000,00 I			
GSARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valor. du milieu naturel	21	8 317,80 I	98 085,20 I	50 000,00 I	2 000 000,00 I		
GSARC514A	SARCELLES - réhabilitation dalle de couverture du Petit	23	- I	272 430,42 I				
GSARC515A	SARCELLES - MDE renaturation Petit Rosne domaine	23	321 898,49 I	322 779,36 I	50 000,00 I			
GSARC515	SARCELLES - Travaux renaturation Petit Rosne domaine	23		- I	2 760 000,00 I			
GSARC516	SARCELLES - Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	23	72 259,30 I	222 740,30 I	50 000,00 I	100 000,00 I	50 000,00 I	50 000,00 I
GSARC516A	SARCELLES - Travaux pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville						3 000 000,00 I	
GVEM488	VEMARS - Etudes lutte contre les inondations amont Vémars	23	5 359,90 I	10 839,05 I				
GVEM488C	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Bassin de la Michelette					50 000,00 I		
GVEM488D	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Fosses aux Boucs	23	80 086,92 I	478 526,72 I				
GVEM488E	VEMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations Eau d'Or	23	18 800,88 I	954,72 I	1 000 000,00 I			
GVILL529A	VILLERON - Renaturation du cours d'eau dans le bassin de retenue	23	16 927,18 I	2 695,08 I	410 000,00 I			
<b>SOUS-TOTAL CARPF - GÉMAPI</b>			<b>1 113 264,56 I</b>	<b>4 217 493,44 I</b>	<b>9 390 000,00 I</b>	<b>11 580 000,00 I</b>	<b>6 380 000,00 I</b>	<b>7 200 000,00 I</b>

(suite des opérations sur la compétence GÉMAPI)

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

AP / CP - COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
GBOUF528A	BOUFFEMONT - renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnection des EP	23	17 291 581	- 1	50 000,001	50 000,001	1200 000,001	
GEZAN513	ÉZANVILLE - ouvert, du Petit Rosne Aval bassin des Bourguignons	23	28 380,261	- 1				
GEZANS29D	ÉZANVILLE- Renaturation du cours d'eau dans le bassin des Bourguignons 2	23						480 000,001
GEZAN538	ÉZANVILLE -Etudes renaturation du Petit Rosne Parc Chinois	23	- 1		50 000,001	50 000,001	50 000,001	
GEZAN538A	ÉZANVILLE -Travaux renaturation du Petit Rosne Parc Chinois	23					1000 000,001	
GMOIS509	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	21		745,201				
GMOIS509A	MOISSELLES - Renaturation de Petit Rosne	23	3 564,001	95 125,501	700 000,001	300 000,001	600 000,001	
G9B5T529B	Saint-Brice-sous-Forêt- Renaturation du cours d'eau dans le bassin du Champs	23		45,001				230 000,001
GMONST425A	MONTMORENCY - ST BRICE SiF - Travaux de renaturation du ruisseau des aulnes				1500 000,001	1500 000,001		
GMONST425	MONTMORENCY - ST BRICE SiF -Etudes de restauration du ruisseau des Aulnes	23	60 647,691	124 070,471	50 000,001	50 000,001		
SOUS-TOTAL CAPV - GÉMAPI			<b>109 883,531</b>	<b>219 986,171</b>	<b>2 350 000,001</b>	<b>1 950 000,001</b>	<b>3 080 000,001</b>	<b>480 000,001</b>
GBAIL465B	BAILLET EN FRANCE - restauration du rû de Montsoult	23	- 1	27 822,001				
SOUS-TOTAL CCCPF - GÉMAPI			<b>- 1</b>	<b>27 822,001</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>
GEZFO527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	23	972,001	22 512,001	464 000,001			
GSIAH539	Plan de gestion des bassins en eau du SIAH	23						2 500 000,001
GSIAH	Petits travaux de rivière	23			150 000,001	150 000,001	150 000,001	120 000,001
GSIAH	Travaux divers sur compétence GÉMAPI	23	85 968,521	188 382,781	300 000,001	300 000,001	300 000,001	300 000,001
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			<b>1 310 088,611</b>	<b>4 676 196,391</b>	<b>12 654 000,001</b>	<b>13 980 000,001</b>	<b>9 910 000,001</b>	<b>10 600 000,001</b>
TOTAL DE L'AP/CP COMPÉTENCE GÉMAPI n° 2024 - 02								
53 130 285,00 €								

### 3) AP/CP – Assainissement Eaux Pluviales - Collecte.

Comme pour les autres AP/CP, celle de l'Assainissement Eaux Pluviales - Collecte se prolonge d'une année pour passer de 5 à 6 ans et son montant total s'élève à 20 148 231€.

AP/CP N°2024-03 EAUX PLUVIALES - COLLECTE						
Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
19 516 600 €	1 400 875,36 €	5 665 724,64 €	4 350 000 €	4 200 000 €	3 900 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 projetés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
20 148 231 €	1 400 875,36 €	3 892 355,64 €	3 565 000 €	3 960 000 €	3 830 000 €	3 500 000 €

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Les projets d'opérations concernant la compétence Eaux pluviales Collecte, sont :

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03									
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Robespierre	23	19 743,851	46 717,201					
CARNO210	ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards	23	10 663,571	432,001	220 000,001				
CARNO216	ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue du Cottage	23	- 1	- 1		10 000,001	300 000,001		
CARNO227	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP rue Saint Just	23				200 000,001			
CARNO280	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau EP avenue Henri Barbusse (entre Robespierre et rue Jean Jaurès)	23					20 000,001	300 000,001	
CARNO288	ARNOUVILLE - Réhab réseau EP rue de la Bassée à la ferme des Condos	23					150 000,001		
CARNO311	ARNOUVILLE - Réhab réseau EP rue Robert Gourier	23				100 000,001			
CARNO312	ARNOUVILLE - Réhab réseau EP avenue Daubigny	23				100 000,001			
CBOUQ186	BOUQUEVAL - Réhabilitation réseaux EP rue Orgueilleuse	23	3 795,421	289,801					
CCHEN107	CHENNEVIERE LES LOUVRES - création réseaux EP	23	- 1	- 1					
CFONT180	FONTENAY en PARIS - Réhab. réseaux EP Parc des Tournelles	23	1573,921	- 1					
CFONT186	FONTENAY en PARIS - Réhab. rés. EP rue Ambroise Jacquin	23	19 331,261	- 1					
CGARG120	GARGES les G - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier	23	- 1	- 1		20 000,001	600 000,001		
CGARG121	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP avenue de Stalingrad	23	41 631,281	245 081,011					
CGARG122	GARGES les G - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Demusois	23	23 040,001	- 1					
CGARG125	GARGES les G - Réhabilitation et désimperméabilisation des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNFU)	23	- 1	- 1					
CGARG168	GARGES les G - Réhab. réseaux EP ILOT 10	23	- 1	91 920,641					
CGARG172	GARGES les G - Réhab. rés. EP Rue Daniel Panquin Maurice Berteaux	23	40 266,361	- 1					
CGARG177	GARGES les G - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova	23	- 1	615,261					
CGARG197	GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc	23	- 1	- 1		100 000,001			
CGARG198	GARGES les G - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du colonel Fabien	23	- 1	5 170,561					

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

(suite des opérations sur la compétence eaux pluviales collecte)

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03									
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
CGONE82	GONESSE- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Sources, Vignois et Prairie	23	- 1			300 000,00	500 000,00		
CGONE106	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue d'Aulnay	21	16 869,34	- 1					
CGONE143	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Claret	23	- 1	- 1	100 000,00				
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas	23	20 550,69	7 158,00					
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	23	- 1	- 1					
CGONE213	GONESSE - Réhabilitation du réseau EP rue des Cressonnières	23		11 408,54					
CGONE294	GONESSE - Réhabilitation du réseau Eprieue de la ferme Saint Simon	23					10 000,00	200 000,00	
CGOUS138	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Robert salengro	23				300 000,00			
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc	23	- 1	- 1					
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Av Paul Vaillant Couturier	23	155 583,60	- 1					
CGOUS214	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Robert Moinon	23	- 1	11 582,87	150 000,00				
CGOUS224	GOUSSAINVILLE - Gestion intégrée des Ep Pole Gare	23	- 1		570 000,00	200 000,00			
CGOUS226	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Clément et Lucien Matheron	23	- 1			10 000,00	300 000,00		
CGOUS275	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Seynes	23					10 000,00	200 000,00	
CLETH169	LE THILLAY - Extension rue des Soeurs Colombes	23	280,08	13 415,26					
CLETH209	LE THILLAY - Extension chemin de la Bonne Dame	23	- 1	- 1					
CLOUV105A	LOUVRES EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	23	- 1	2 569,49					
CLOUV105B	LOUVRES - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	23	92 217,29	7 076,22					
CMESN144	LE MESNIL AUBRY- rés. comm. EP rue de la Meunerie	23	419,33	- 1					
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Redimensionnement EP rue du Grl Leclerc	23	9 619,34	- 1					
CROIS265	ROISSY-EN-France - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Charles de Gaulle	23	- 1				10 000,00	200 000,00	

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

(suite des opérations sur la compétence eaux pluviales collecte)

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03								
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
CSARC118	SARCELLES - rés comm EP rue de Miraville	23	77 012,561	755,151				
CSARC149	SARCELLES - Réhabilitation réseaux EP rue Montilleury	23	298 315,601	533 846,851				
CSARC148	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Moulin à vent	23	- 1	5 471,081				
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue général de Gaulle et Pierre Brossolette	23	- 1	41 737,451	900 000,001			
CSARC151	SARCELLES - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANPUI II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	23	- 1	- 1				500 000,001
CSARC171	SARCELLES - Extension EP rue Maryse Bastien	23	- 1	228 000,001				
CSARC194	SARCELLES - Dévoiement EP EU CC My place	23	356,401	224 260,051				
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	23	1 358,641	13 257,561				
CSARC202A	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri 2ème tranche	23	- 1	- 1	145 000,001			
CSARC215	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Camot et du docteur Galvani	23				300 000,001		
CSARC318	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc	23	- 1			200 000,001		
CSTWIT79	SAINT WITZ - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	23	4 776,021	846 634,101				
CSTWIT81	SAINT WITZ - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Paris	23	- 1	- 1				
CVILB123	VILLIERS LE BEL - Extension rue Gouraud	23	- 1	384 392,881				
CVILB131	VILLIERS LE BEL - Dévoiement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPNRU Derrière les Murs et Puits la Malière	23	- 1	- 1		500 000,001	500 000,001	500 000,001
CVILB133	VILLIERS LE BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Dulches	23	- 1	187 635,601				
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EP quartier des Gélinières	23	- 1	55 464,001				
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPNRU Village	23	- 1	- 1	500 000,001	300 000,001	200 000,001	144 000,001
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	23	- 1	1058,951				
<b>SOUS-TOTAL CARPF Eaux Pluviales - Collecte</b>			<b>837 464,551</b>	<b>2 965 950,521</b>	<b>2 585 000,001</b>	<b>2 640 000,001</b>	<b>2 600 000,001</b>	<b>2 044 000,001</b>

AP / CP - EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03								
N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
CBAIL111	BAILLET EN France - Rue du Nélier	23	70 779,411	21 498,571				
CMARE317	MAREIL-EN-France- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Saule Baudin	23	- 1	- 1		200 000,001		
CMONST298	MONTGOUlt - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Beauvais						10 000,001	300 000,001
CVILA321	VILAINES-SOUS-BOIS- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue d'Attainville	23				150 000,001		
<b>SOUS-TOTAL CCCPF Eaux Pluviales - Collecte</b>			<b>70 779,411</b>	<b>21 498,571</b>	<b>- 1</b>	<b>350 000,001</b>	<b>10 000,001</b>	<b>300 000,001</b>
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21		197 747,931				
		23	492 631,401	707 158,621	980 000,001	970 000,001	1 220 000,001	1 156 000,001
<b>TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT</b>			<b>1 400 875,361</b>	<b>3 892 355,641</b>	<b>3 565 000,001</b>	<b>3 960 000,001</b>	<b>3 830 000,001</b>	<b>3 500 000,001</b>
<b>TOTALDE L'AP/CP EAUX PLUVIALES COMPÉTENCE COLLECTE n° 2024 - 03</b>						<b>20 148 231,00 €</b>		

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### 4) Les éléments chiffrés sur l'évolution des dépenses d'équipement.

Exercices	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Etudes - Logiciel Structure	41 201,60 €	76 126,70 €	78 190,78 €	50 425,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Etudes - Compétence Collecte	33 657,97 €	22 138,25 €	28 357,72 €	41 722,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Etudes - Compétence Transport	81 742,48 €	62 580,39 €	93 659,55 €	171 544,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Etudes - Compétence Gémapi	60 344,32 €	42 444,86 €	87 359,82 €	114 447,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Equipement - Structure	159 967,65 €	31 612,78 €	74 920,01 €	59 927,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Equipement - Compétence Collecte	24 291,16 €	68 476,20 €	13 313,94 €	6 080,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Equipement - Compétence Transport	105 288,06 €	165 975,02 €	209 151,64 €	221 200,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Equipement - Compétence Gémapi	8 464,43 €	65 626,58 €	17 179,43 €	24 780,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Investissement en Eaux pluviales urbaines - SIAH	1 038 642,01 €	228 628,07 €	2 330 786,45 €	822 807,00 €	1 020 000,00 €	1 220 000,00 €	820 000,00 €	1 900 000,00 €
Investissement en Gémapi	2 025 503,92 €	2 409 881,24 €	1 310 088,61 €	4 576 196,00 €	12 654 000,00 €	13 980 000,00 €	9 910 000,00 €	10 600 000,00 €
Investissement en Eaux pluviales urbaines - Collecte	2 820 900,99 €	2 918 159,59 €	1 400 875,36 €	3 892 356,00 €	3 565 000,00 €	3 960 000,00 €	3 830 000,00 €	3 500 000,00 €
Autres opérations (Déchets, Ruissellement)	1 002,24 €			6 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Déchets Val Le Roy (autres collectivités)	182 051,00 €							
Malaises d'Ouvrage Mandatées		8 169,00 €						
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>6 591 057,83 €</b>	<b>6 099 818,68 €</b>	<b>5 643 883,31 €</b>	<b>10 087 483,00 €</b>	<b>17 879 000,00 €</b>	<b>19 800 000,00 €</b>	<b>15 200 000,00 €</b>	<b>16 640 000,00 €</b>
<b>Besoin de Financement = (I-J)</b>	<b>1 685 975,82 €</b>	<b>3 605 871,22 €</b>	<b>2 935 710,28 €</b>	<b>-2 719 895,00 €</b>	<b>-8 021 180,00 €</b>	<b>-6 391 177,00 €</b>	<b>-995 162,00 €</b>	<b>-4 517 707,00 €</b>

Les sommes surlignées correspondent aux AP/CP.

#### F. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

Exercices	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Besoin de Financement	2 935 710,28 €	<b>-2 719 895,00 €</b>	<b>-8 021 180,00 €</b>	<b>-6 391 177,00 €</b>	<b>-995 162,00 €</b>	<b>-4 517 707,00 €</b>
Emprunt contracté	-	-	-	-	-	-
<b>Variation du Fonds de roulement</b>	<b>2 935 710,28 €</b>	<b>-2 719 895,00 €</b>	<b>-8 021 180,00 €</b>	<b>-6 391 177,00 €</b>	<b>-995 162,00 €</b>	<b>-4 517 707,00 €</b>
<b>Fonds Roulement initial</b>	<b>30 241 186 €</b>	<b>33 176 897 €</b>	<b>30 457 002 €</b>	<b>22 435 822 €</b>	<b>16 044 645 €</b>	<b>15 049 483 €</b>
<b>Fonds Roulement Final</b>	<b>33 176 897 €</b>	<b>30 457 002 €</b>	<b>22 435 822 €</b>	<b>16 044 645 €</b>	<b>15 049 483 €</b>	<b>10 531 776 €</b>

Sur la période de 2026 à 2029, le fonds de roulement permet de financer le programme des opérations énoncé dans les trois AP/CP portant sur les compétences GÉMAPI, Collecte des eaux pluviales et Transport des eaux pluviales.

Pour mémoire, le fonds de roulement dégagé par le budget principal du SIAH doit pouvoir être dédié en priorité à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), notamment afin de respecter l'objectif 2027 de la Directive Cadre sur l'Eau.

## FINANCES

3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

## II. Le budget eaux usées relatif à la compétence assainissement.

- A. Evolution de l'exploitation.  
1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses.

### Les recettes d'exploitation :

Section d'exploitation (opérations réelles)	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Redevance Performance Système d'assainissement collectif				360 000 €	1 410 000 €	1 410 000 €	1 410 000 €	1 410 000 €
Redevance d'assainissement- transport	18 025 553,67 €	18 658 592,16 €	19 007 215,37 €	18 500 000 €	18 500 000 €	18 500 000 €	18 500 000 €	18 500 000 €
Redevance d'assainissement- collecte	6 153 060,39 €	8 404 946,63 €	8 968 575,03 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €
Autres Produits des services	1 187 637,39 €	1 350 525,12 €	1 034 931,35 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €
Autres Produits des services	<i>recette biométhane</i>		961 542,50 €	1 100 750,00 €	944 322,61 €	400 000 €	760 000 €	760 000 €
Subventions d'exploitation	<i>pfac / contrôle conformité</i>		1 590 852,49 €	640 730,78 €	3 750,00 €			
Autres produits de gestion courante	<i>prime épuration + particip conformité branchements</i>		115 469,25 €	111 415,45 €	145 024,79 €	123 235 €	140 000 €	140 000 €
Produits financier	<i>fctva réseaux</i>							
Produits Exceptionnels		116 186,16 €	209 023,90 €	146 716,26 €	34 371 €			
Reprises sur provisions					97 000 €			
<b>Recettes d'Exploitation</b>	<b>28 150 301,85 €</b>	<b>30 475 984,04 €</b>	<b>30 250 535,41 €</b>	<b>29 114 606 €</b>	<b>30 410 000 €</b>			

Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement des eaux usées qui est assise sur la consommation d'eau potable.

Pour 2026, il est envisagé :

- Le maintien de la redevance d'assainissement intercommunale pour la compétence transport à 1,50€ le m<sup>3</sup> d'eau potable consommé.
  - Le maintien de la redevance d'assainissement pour la compétence collecte à 0,75 € le m<sup>3</sup> d'eau potable consommé.
  - Dans la mesure où le plein tarif de l'agence de l'Eau Seine Normandie sur la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif passe de 0,089 € à 0,356 €, et que le coefficient de modulation du SIAH reste à 0,3, la redevance de performance des systèmes d'assainissement va être augmentée dans les mêmes proportions, à savoir un passage de 0.03 € à 0,12 € m<sup>3</sup> d'eau potable consommé.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Les dépenses d'exploitation :

section d'exploitation (opérations réelles)	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Charges générales	10 604 578,85 €	14 827 226,14 €	11 189 818,98 €	12 649 490 €	13 081 802 €	13 286 716 €	13 312 127 €	13 157 097 €
Charges générales - collecte	575 465,84 €	660 788,81 €	658 013,10 €	854 731 €	876 099 €	998 001 €	1 022 961 €	1 048 524 €
Charges de personnel	1 513 936,77 €	1 784 279,45 €	1 912 651,08 €	2 007 250 €	2 271 427 €	2 339 585 €	2 409 773 €	2 482 066 €
Revertement Redevance AESN Perf sys ass coll					360 000 €	1 410 000 €	1 410 000 €	1 410 000 €
Autres charges			16 822,29 €	35 000 €				
Charges Exceptionnelles	325 252,31 €	351 860,21 €	322 030,55 €	356 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Provisions	8 097 764,80 €	8 000 000,00 €	8 309 178,50 €					
<b>Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)</b>	<b>21 116 998,57 €</b>	<b>25 624 154,61 €</b>	<b>22 408 514,50 €</b>	<b>15 902 471 €</b>	<b>16 639 328 €</b>	<b>18 084 302 €</b>	<b>18 204 851 €</b>	<b>18 147 687 €</b>

Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution. Ces frais ont augmenté en 2023 compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, de plus de 2 millions d'euros.

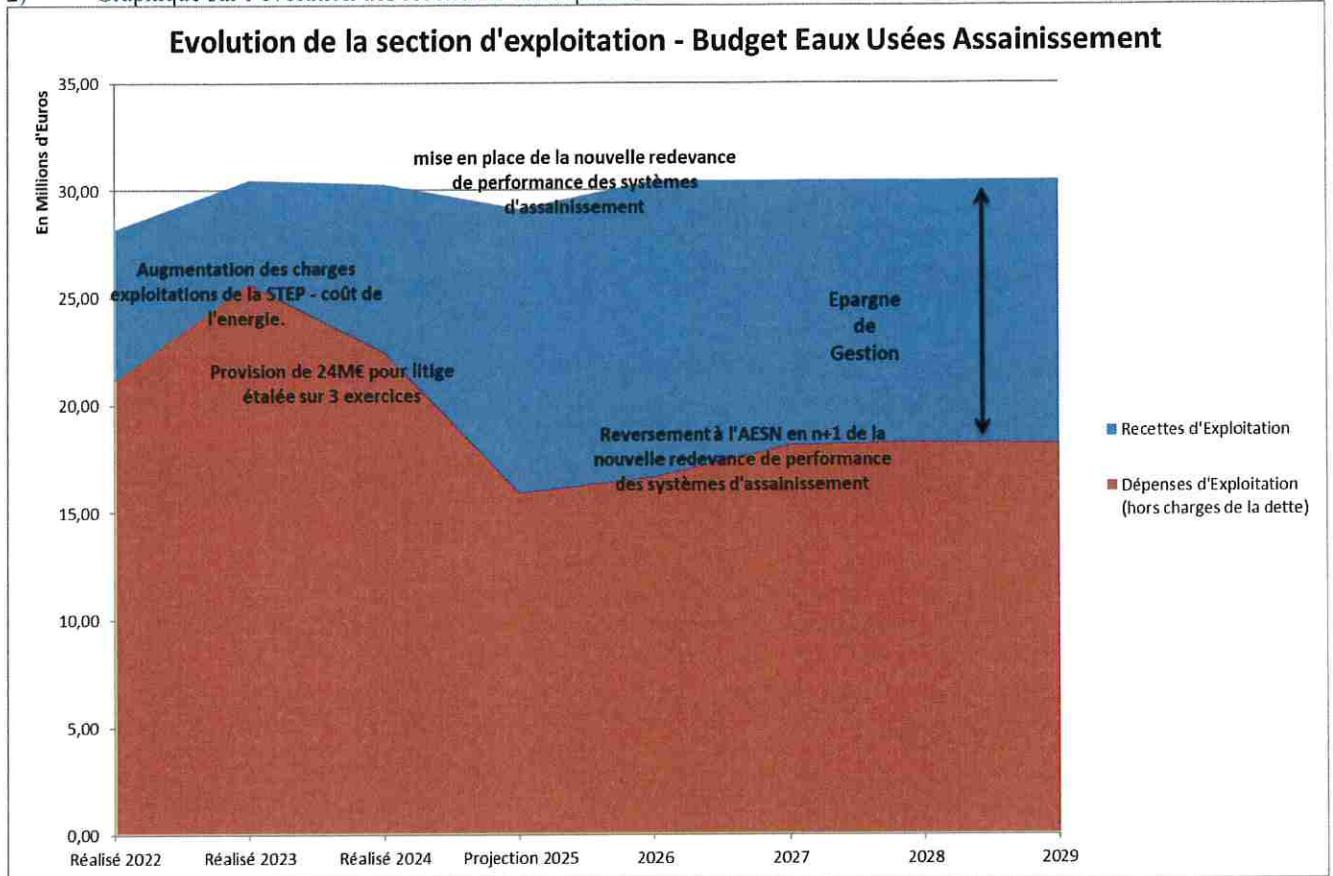
Les charges exceptionnelles comprennent le versement de la subvention pour la mise en conformité des branchements des particuliers.

A partir de 2026, il est prévu le versement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie de la redevance de performance des systèmes d'assainissement.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### 2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.



#### B. Evolution de l'épargne.

##### 1) Les éléments chiffrés sur l'épargne.

Epargne	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Recettes d'Exploitation	28 150 301,85 €	30 475 984,04 €	30 250 535,41 €	29 114 606 €	30 410 000 €	30 410 000 €	30 410 000 €	30 410 000 €
Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	21 116 998,57 €	25 624 154,61 €	22 408 514,50 €	15 902 471 €	16 639 328 €	18 084 302 €	18 204 851 €	18 147 687 €
Epargne de Gestion = (A-B)	7 033 303,28 €	4 851 829,43 €	7 842 020,91 €	13 212 135 €	13 770 672 €	12 325 698 €	12 205 149 €	12 262 313 €
Charges financières	1 432 003,79 €	1 376 019,47 €	1 326 415,97 €	1 310 859 €	1 257 434 €	1 203 417 €	1 149 218 €	1 095 264 €
Epargne Brute = (C-D)	5 601 299,49 €	3 475 809,96 €	6 515 604,94 €	11 901 276 €	12 513 238 €	11 122 281 €	11 055 931 €	11 116 049 €
Capital de la dette	3 724 023,04 €	3 853 795,43 €	3 966 753,61 €	3 964 822 €	3 984 142 €	4 001 004 €	3 996 785 €	4 017 107 €
Epargne Nette = (E-F)	1 877 276,45 €	377 985,47 €	2 548 851,33 €	7 936 454 €	8 529 096 €	7 121 277 €	7 059 146 €	7 149 942 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
  - L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

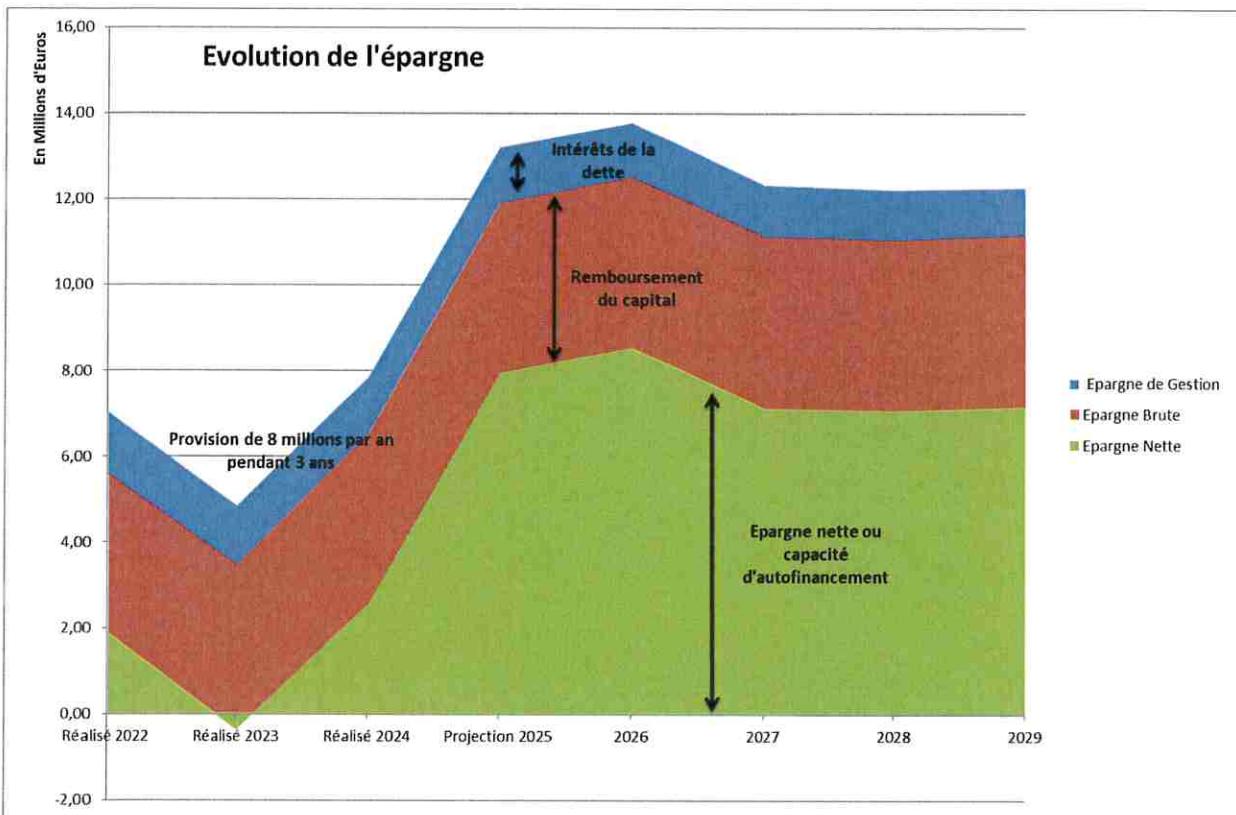
## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- La baisse de l'épargne de 2022 à 2024 est conjoncturelle car elle est fortement liée à la constitution de la provision pour contentieux.

2) Graphique sur la capacité d'autofinancement.

L'épargne nette détermine la capacité d'autofinancement.

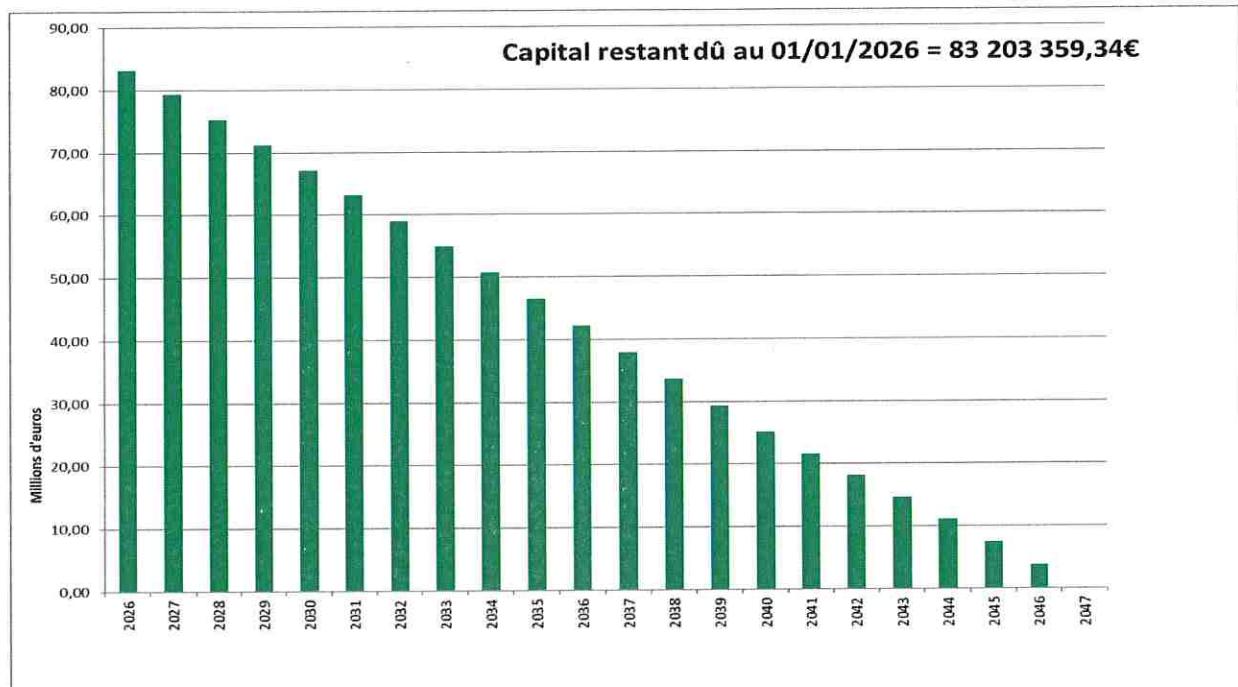


## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

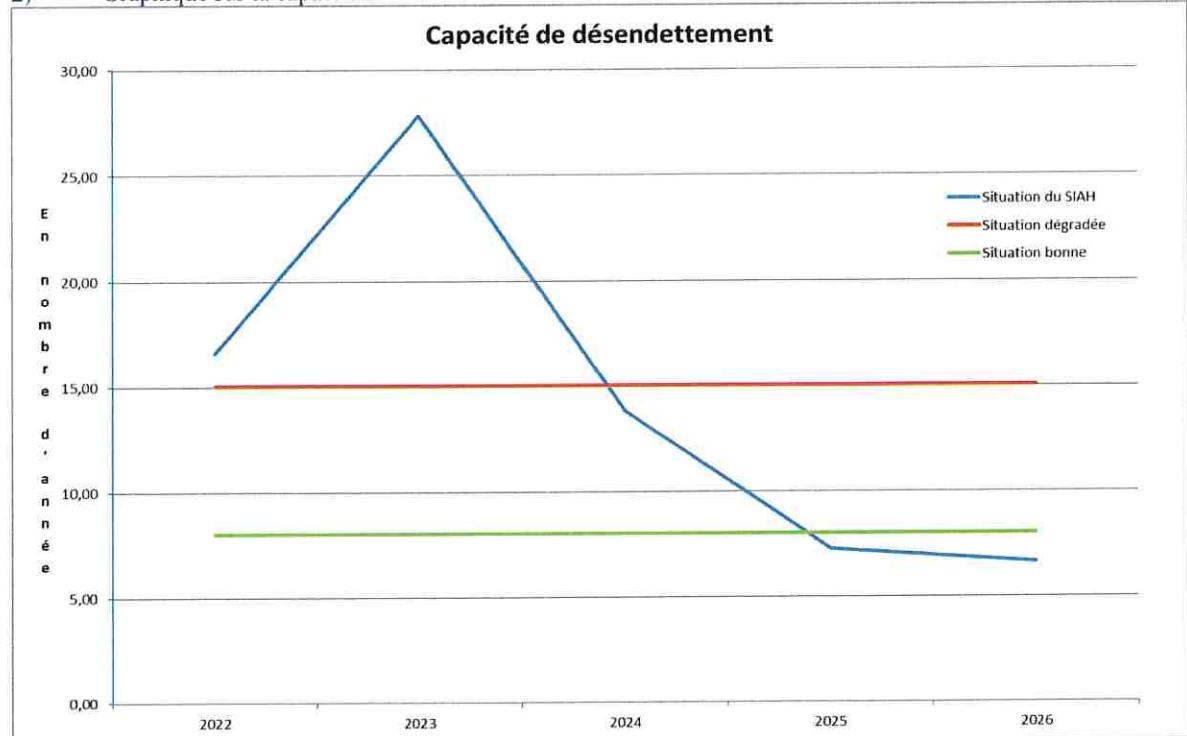
C. Etat de la dette.

1) Graphique sur le profil d'extinction de la dette.



L'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement court jusqu'en 2046.

2) Graphique sur la capacité de désendettement



Le ratio de la capacité de désendettement est, en début d'année 2026, de 13,80 années.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

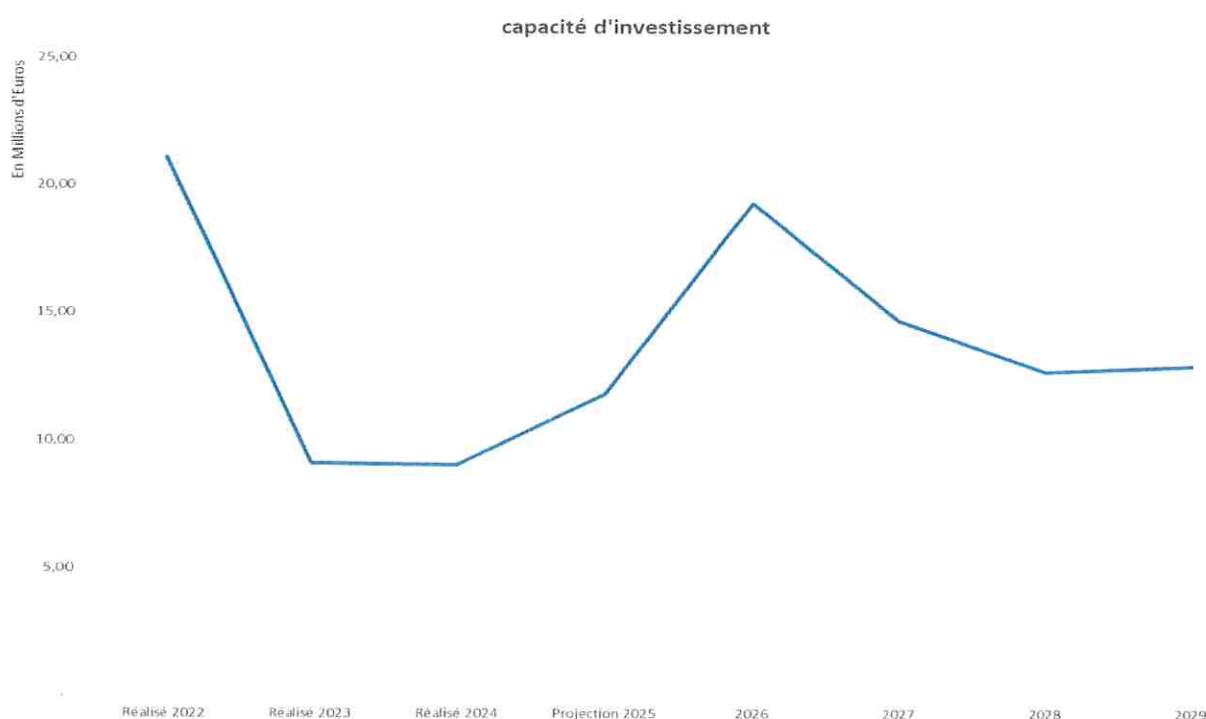
D. Capacité d'investissement.

1) Les éléments chiffrés des recettes d'investissement.

Section d'investissement (opérations réelles)	RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE				
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Epargne Nette = (E-F) (rappel)	1 877 276,45 €	377 985,47 €	2 548 851,33 €	7 936 454 €	8 529 096 €	7 121 277 €	7 059 146 €	7 149 942 €
FCTVA	9 523 868,50 €	8 398 575,00 €	4 382 257,39 €	2 339 919 €	2 927 103 €	3 371 310 €	2 559 844 €	2 627 920 €
Subventions d'investissement - SIAH (20%) et certaines à 60%	1 144 921,47 €	54 450,61 €	771 622,54 €	666 997 €	1 734 524 €	2 443 300 €	1 321 600 €	1 470 000 €
Subvention d'investissement Collecte (20%)	869 462,00 €	839 725,00 €	694 113,00 €	830 418 €	2 391 489 €	1 750 000 €	1 760 833 €	1 681 666 €
Subventions d'investissement Extension Step	7 611 994,00 €	97 219,60 €			3 585 488 €			
Transfert résultats invest	29 800,00 €	29 800,00 €	350 000,00 €					
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	13 110,00 €	48 052,00 €	286 172,46 €	31 272 €	124 626 €			
autres recettes								
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>19 183 155,97 €</b>	<b>9 457 822,21 €</b>	<b>6 484 165,39 €</b>	<b>3 868 606 €</b>	<b>10 763 230 €</b>	<b>7 564 610 €</b>	<b>5 642 277 €</b>	<b>5 779 586 €</b>
<b>capacité d'investissement = (G+H)</b>	<b>21 060 432,46 €</b>	<b>9 089 836,74 €</b>	<b>9 033 016,72 €</b>	<b>11 805 060 €</b>	<b>19 292 326 €</b>	<b>14 685 887 €</b>	<b>12 701 423 €</b>	<b>12 929 528 €</b>

Le subventionnement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est estimé à 20% du montant des investissements aussi bien en compétence transport qu'en compétence collecte.

2) Graphique sur l'évolution de la capacité d'investissement.



La recherche de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et l'attribution du FCTVA permettent au SIAH de conserver une capacité de financement de ses investissements.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- E. Evolution des dépenses d'investissement.  
 1) AP/CP Assainissement – transport – traitement.

L'AP/CP relative à l'extension de la station de dépollution est modifiée, compte tenu de la fin de l'opération de travaux en 2026 et au projet de réaliser de l'énergie par production solaire photovoltaïque.

Elle passe de 223,06 millions à 222,95 millions.

AP/CP N°2017-01 EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA STATION DE DÉPOLLUTION Délibération du 13 décembre 2017				
Modification de l'AP en 2025	CP 2017 à CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026
223 061 640,00 €	210 965 262,63 €	6 977 377,27 €	5 119 000,10 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2017 à CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 Projetés	CP 2026
222 956 906 €	210 965 262,63 €	6 977 377,27 €	1 592 507,10 €	3 421 759,00 €

#### AP/ CP- EXTENSION DE LA STATION DE DEPOLLUTION n° 2017-01

N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP2026
TEXTSTEP	SIAH- Extension de la STEP	23	6 929 764,25 €	1 393 763,35 €	1 607 053,00 €
TCANT500A	SIAH- Canalisation de transfert	23	16 475,48 €	21 840,89 €	
TSIAH500C	SIAH- Installation de production solaire photovoltaïque.	23	13 988,34 €	60 561,66 €	1 814 706,00 €
TSIAHBORNE	SIAH- Installation de bornes électriques	23	17 149,20 €	116 341,20 €	
TOTAL CP - CRÉDIT DE PAIEMENT 2024 DE L'AP/ CP EXTENSION DE LA STEP N°2017-01			6 977 377,27 €	1 592 507,10 €	3 421 759,00 €

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Il est envisagé de modifier le montant global de l'AP/CP Assainissement compétence Transport en passant de 20 555 510 € à 28 556 845 € sur une période de 6 ans au lieu de 5 afin de répondre au programme pluriannuel des investissements.

AP/CP N°2024-01 ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - TRANSPORT - TRAITEMENT						
Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
20 555 510 €	3 142 781,94 €	6 832 728,06 €	4 450 000 €	3 130 000 €	3 000 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 Projetés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
28 556 845 €	3 142 781,94 €	3 164 063,06 €	6 520 000 €	4 930 000 €	5 820 000 €	4 980 000 €

Les projets d'opérations concernant la compétence Assainissement Eaux usées Transport, sont :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024-01								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TARNO525	ARNOUVILLE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	23	485 828,85	104 218,87				
TBONN485	BONNEUIL - ARNOUVILLE Réhab EU secteur NEF	23	112 591,00	902 064,74				
TECOU521B	ECOUEN-Réhabilitation réseaux interco EU secteur Ecouen	23					20 000,00	30 000,00
TGARG502B	GARGES-LES-GONESSE-Réhabilitation du T150	23			30 000,00	1500 000,00		
TGARG508	GARGES-LES-GONESSE-ARNOUVILLE-Réhabilitation des collecteurs intercommunaux	23				50 000,00	50 000,00	250 000,00
TGONE482M	GONESSE - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	23	914,76	1680,00				
TGONE523	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco EU rue Pierre V Collin	23	1557,60	5237,76				
TGONE484C	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco de Magnum au Vignois	23	2119,08	- 1				
TGONE535	GONESSE - Réhabilitation collecteur interco rue Raymond Rambert	23	- 1	- 1		30 000,00	600 000,00	
TGOU5429Q3	GOUSSAINVILLE - Réhab. résEU sous voie SNCF Fond de Brison	23	6577,20	18771,26				
TGOU5482S	GOUSSAINVILLE - réhab cérden vinci 4rues	23	501536,38	0,00				
TGOU5507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	23	- 1	6 958,80	1300 000,00			
TGOU5538A	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Pré de la Motte	23	- 1	- 1		50 000,00	150 000,00	
TGOU5537A	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées secteur Trou du Diable	23					50 000,00	1000 000,00
TLETH482IB	LETHILLAY - Réhabilitation réseau interco Le Lac	23	896 460,34	550 821,34				
TLOUV526	LOUVRES-Réhabilitation du collecteur interco EU secteur Ferme secrétain	23	- 1	- 1		50 000,00	1500 000,00	

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

N° opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
TSAPC429G	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac	23	3 330,00	- 1	50 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	
TSAPC429X	SARCELLES - Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora	23	- 1	- 1			50 000,00	1 200 000,00
TSAPC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	23	4 500,00	- 1	2 770 000,00			
TSAPC515B	SARCELLES - réhab collecteur interco Parc des Cèdres Bleus	23	26 797,72	962 916,30				
TSAPC532	SARCELLES - Réhab collecteur interco place Miraville	23	- 1	54 484,87	350 000,00			
TSTW482U2	ST WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux boucous	23	469,36	- 1				
TVILB531	VILLIERS LE BEL - Dévoiement du réseau intercommunal d'eaux usées boulevard Allende	23	- 1	14 588,48	350 000,00			
TVILB533	VILLIERS LE BEL - Déconnexion EU dans EP rue Arthur Rimbaud et avenue de la Concorde	23	- 1	- 1		600 000,00		
TVILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisa. Champ Bacon	23	780 729,15	379 716,53				
TVILB429V2	VILLIERS LE BEL - Réhab. et redim. canalisa. Champ Bacon	23	- 1	4 608,91	200 000,00			
<b>SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport</b>			<b>2 823 412,04</b>	<b>3 006 068,46</b>	<b>5 050 000,00</b>	<b>4 080 000,00</b>	<b>5 570 000,00</b>	<b>4 730 000,00</b>
TBOUF482F	BOUFFEMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Rue Ferry rue des 40 sous	23	54 409,05	1506,37				
TDOM468B	DOMONT - Réhabilitation collecteur EP rue Jean Jaurès	23	1 926,76	0,00				
TDOM522	DOMONT - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	23	- 1	0,00	20 000,00	600 000,00		
TDOM534	DOMONT - Réhab réseaux EU secteur rue Pierre Emmanuel		- 1	0,00	300 000,00			
TEZAN520	EZANVILLE - Réhab rue de la gare	23	110 853,81	7 723,42				
TSB5F530	SAINT-BRICE-SOUS-FORET - Réhabilitation du réseau interco entre Chemin de Luzarches et rue de la Planchette		- 1	2 066,56	900 000,00			
<b>SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport</b>			<b>167 189,62</b>	<b>11 296,95</b>	<b>1 220 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>
TSIAH	Travaux divers sur compétence Transport	21 23	152 180,28	146 697,65	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
<b>TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT</b>			<b>3 142 781,94</b>	<b>3 164 063,06</b>	<b>6 520 000,00</b>	<b>4 930 000,00</b>	<b>5 820 000,00</b>	<b>4 980 000,00</b>
<b>TOTAL DE L'AP/CP ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE TRANSPORT n° 2024-01</b>			<b>28 556 845,00 €</b>					

#### 2) AP/CP Assainissement – Collecte.

Au regard du programme pluriannuel des investissements, le montant global de l'AP/CP Assainissement Eaux usées - Collecte passe de 51 647 552 € à 58 443 082 € sur une période de 6 ans au lieu de 5.

AP/CP N°2024-02 ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - COLLECTE						
Délibération du 25 mars 2024						
Modification de l'AP en 2025	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
51 647 552 €	4 336 857,47 €	14 310 694,53 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €	
Modification de l'AP en 2026	CP 2024 réalisés	CP 2025 Projetés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
58 443 082 €	4 336 857,47 €	12 951 224,53 €	10 500 000 €	10 565 000 €	10 090 000 €	10 000 000 €

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Les projets d'opérations concernant la compétence Assainissement Eaux usées Collecte, sont :

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025 - 02								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
CARNO207	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Robespierre	23	42 224,97	1054 200,00				
CARNO210	ARNOUVILLE - Rue Léon Blum suppression regards	23	15 368,53	432,00	800 000,00			
CARNO216	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue du Cottage	23	-	0,00		15 000,00	300 000,00	
CARNO223	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Pierre Brossolette	23		35 861,86	500 000,00			
CARNO227	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Saint Just	23			15 000,00	200 000,00		
CARNO280	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU avenue Henri Barbusse (entre Robespierre et rue Jean Jaurès)	23					20 000,00	600 000,00
CARNO288	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue de la Bassée à la ferme des Condos	23				25 000,00	500 000,00	
CARNO311	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU rue Robert Gourier	23			15 000,00	200 000,00		
CARNO312	ARNOUVILLE - Réhab réseau EU avenue Daubigny	23			10 000,00	150 000,00		
CBOUN203	BONNEUIL EN FR - Réhabilitation réseau EU rue Pont Yblon et Jean moulin	23	15 915,90	18 930,00				
CBOUQ186	BOUQUEVAL - Réhab réseau EU rue Orgueiluse	23	3 021,28	3 225,00				
CCHENN107	CHENNEVIERES LES L - Extension du réseau EU Chemin de Villandry	23	-	0,00				
CECOU251	ECOUEU- Suppression du poste et réhabilitation du réseau d'eaux usées ruele à Boudet	23					150 000,00	
CECOU252	ECOUEU- Suppression du poste et réhabilitation du réseau d'eaux usées route de Bouqueval	23						150 000,00
CFONT86	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	23	132 100,58	37,30				
CFONT120	FONTENAY EN PARISIS - Réhabilitation réseaux parc des Tourelles	23	2 237,72	0,00				
CFONT219	FONTENAY EN PARISIS - Déconexión EU dans EP rue de Sévigné	23	-	29 280,37	600 000,00			

(suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025 - 02								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
CGARG120	GARGES LES G - Réhabilitation du réseau d'eau usées rue Paul Vaillant Couturier	23	-	0,00			900 000,00	
CGARG121	GARGES LES G - Réhab. du réseau EU avenue de Stalingrad	23	398 743,44	2 986 927,20				
CGARG126	GARGES LES G - Dévoilement des réseaux EU quartier de la Muette	23	3 279,67	0,00	30 000,00	500 000,00		
CGARG168	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10	23	-	103 147,26				
CGARG172	GARGES LES G - Réhabilitation du réseau EU rue Daniel Panquin	23	1365,36	971,98				
CGARG177	GARGES LES G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danièle Casanova	23	-	405,00				
CGARG197	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc angle AV Stalingrad	23	-	0,00		300 000,00		
CGARG198	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	23	39 113,38	39 210,70				
CGARG212	GARGES LES G - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jean Moulin	23	-	562 906,15				
CGARG320	GARGES LES G - Suppression du trop plein EU dans EP rue Claude Monet	23	-	0,00				250 000,00
CGONE82	GONESSE - Réhabilitation réseaux EU rue des Sources, Vignois et Prairie	23	-	0,00	20 000,00	900 000,00	1500 000,00	
CGONE106	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue d'Aulnay	23	25 304,02	0,00				
CGONE188	GONESSE - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	23	137 422,87	816,35				
CGONE189	GONESSE - Réhabilitation des réseaux EU avenue des Bleuets	23	231 462,76	502 926,67				
CGONE193	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Saint Nicolas	23	25 137,70	9 120,72				
CGONE200	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Gag Lussac	23	3 177,72	273 161,33				
CGONE201	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Orgemont	23	19 130,98	4 540,74	300 000,00			
CGONE213	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Cressonières	23	-	9 070,94				
CGONE222	GONESSE - Extension du réseau d'eau usées avenue Cuirassiers (TDG)	23		0,00	10 000,00	800 000,00		
CGONE255	GONESSE - Suppression du trop plein EU rue JJ Rousseau	23		0,00		10 000,00	250 000,00	
CGONE294	GONESSE - Réhabilitation réseaux EU rue de la Ferme Saint Simon	23					20 000,00	500 000,00
CGONE319	GONESSE - Suppression du trop plein EU rue Victor Hugo	23		0,00	10 000,00	250 000,00		
CGOUS138	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eau usées boulevard Roger Salengro	23	-	0,00	15 000,00	500 000,00		
CGOUS164	GOUSSAINVILLE - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	23	-	0,00				
CGOUS205	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Av Paul Vaillant Couturier	23	54 799,92	0,00				

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

(suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025-02									
N'opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
CGOUS208	GOUSSAINVILLE - Déconnexion EU dans EP rue de la gare	23	- 110 648,88						
CGOUS214	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Robert Moinon	23	- 11582,87	200 000,00					
CGOUS217	GOUSSAINVILLE - Extension du réseau d'eaux usées de la rue de la Gare jusqu'au rond point François Mitterrand	23	- 0,00	650 000,00	100 000,00				
CGOUS224	GOUSSAINVILLE - Extension du réseau d'eaux usées Pole Gare	23	- 0,00	220 000,00	100 000,00				
CGOUS226	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Clément et Lucien Matheron	23	- 0,00				400 000,00		
CGOUS275	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Sejès	23						300 000	
CLETH101B	LE THILLAY - Rés EU - Av Pascal, Pasteur et Voltaire	23	21079,75	0,00					
CLETH101C	LE THILLAY - Réhabilitation réseau EU - rue Charmilles	23	41342,79	1200 541,09					
CLETH169	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes	23	840,00	10 211,92					
CLETH195	LE THILLAY - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue des Roses	23	- 26 210,88	400 000,00					
CLOUV105A	LOUVRES - quartier le bouteillers (av du Roussillon)	23	- 3 082,50						
CLOUV105B	LOUVRES - réseau EU Quartier le Bouteillers (Provence)	23	229 466,61	2 860,21					
CLOUV115	LOUVRES - Dévoiement et redimensionnement du réseau EU rue de Paris	23	31 839,51	462 682,45					
CMESNI144	LE MESNIL AUBRY - Réhab. du réseau EU rue de la Meunerie	23	451,58	0,00					
CMESNI192	LE MESNIL AUBRY - Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	23	189 543,53	14 278,63					
CPUIS108	PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau EU rue du Gril Leclerc	23	37 132,39	20 651,38	1200 000,00				
CPUIS206	PUISEUX EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	23	1 960,56	222 303,32					
CROIS265	ROISSY-EN-France - Réhabilitation du réseau d'eaux usées av Charles de Gaulle (ILE VIVIER)	23	- 0,00					400 000,00	
CSARC117	SARCELLES - rés comm EU rue de Bellevue	23	1 098,70	0,00					
CSARC118	SARCELLES - rés comm EU rue de Miraville	23	74 185,18	755,16					
CSARC148	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent	23	- 5 925,90						
CSARC149	SARCELLES - rés comm EU rue Montfleur	23	238 784,50	602 393,65					
CSARC150	SARCELLES - Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossellette	23	- 48 481,76	1500 000,00					
CSARC151	SARCELLES - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II	23	- 0,00					1000 000,00	
CSARC152	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Beuves	23	- 0,00				500 000,00		

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

(suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025 - 02								
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquides	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
CSARC153	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la paix	23				400 000,00		
CSARC156	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Docteur Louvet	23						600 000,00
CSARC183	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue du rond point	23						300 000,00
CSARC194	SARCELLES - Dévoilement EP EU CC My place	23	402 138,13	257 168,33				
CSARC202	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	23	20 489,18	447 495,63				
CSARC202A	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri 2ème tranche	23	-	63 741,41	1 200 000,00			
CSARC215	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Carnot et rue du docteur Galvani	23	-	0,00	15 000,00	1500 000,00		
CSARC245	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Bois	23	-	0,00	10 000,00	300 000,00		
CSARC318	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc	23	-	0,00	10 000,00	600 000,00		
CSTWII79	SAINT VITZ - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montréalian	23	6 516,15	800 546,51				
CSTWII81	SAINT VITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Paris	23	-	3 360,00				
CVILB129	VILLIERS LE BEL - rue du Gournod	23	-	286 392,88				
CVILB131	VILLIERS LE BEL - Dévoilement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPFU Derrière les Murs et Puits la Martière	23	-	0,00	50 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
CVILB132	VILLIERS LE BEL - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	23	-	0,00				400 000,00
CVILB133	VILLIERS LE BEL - ruelles de la Ceinture et des Oulches	23	-	186 678,60				
CVILB134	VILLIERS LE BEL - Rés comm EU quartier des Gélinières	23	-	18 908,04				
CVILB166	VILLIERS LE BEL - Quartier Clair de Lune	23	109 204,72	7 375,00				
CVILB184	VILLIERS LE BEL - NPMRU Village	23	-	0,00		200 000,00	200 000,00	
CVILB187	VILLIERS LE BEL - rue nouvelle et avenue de choiseul	23	43 859,49	1 869,00				
CVILB189	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes		-	0,00		600 000,00	700 000,00	700 000,00
CVILB204	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry	23	263 780,02	942,33				
CVILB218	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Chemin du val Roger et Chemin des Postes	23		0,00		15 000,00	400 000,00	
CVILB220	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Arthur Rimbaud et avenue de la Concorde	23		32 687,08		300 000,00		
CVILB221	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées secteur hôpital Adélaïde Hautval	23		0,00	300 000,00			
CVILB230	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Poste	23		15 471,11	300 000,00			
<b>SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Collecte</b>			<b>2 861 574,79</b>	<b>10 853 018,49</b>	<b>8 380 000,00</b>	<b>8 965 000,00</b>	<b>6 840 000,00</b>	<b>6 200 000,00</b>

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

(suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

AP / CP - ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025 - 02									
N°opération	Libellé de l'opération	Chapitre	CP 2024 liquidés	CP 2025 projections	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	
CBAIL111	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	23	355 089,38	40 377,82					
CBAIL290	BAILLET EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées allée des Tilleuls						150 000,00		
CBELL225	BELLOY EN FR - Réhabilitation du réseau d'eaux usées	23		0,00	720 000,00				
CMONST196	MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	23	29 452,86	617 434,82					
CMONST299	MONTSOULT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Beauvais	23						500 000,00	
CVILA321	VILAINES-SOUS-BOIS - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Attainville	23				200 000,00			
SOUS-TOTAL CCCPF Assainissement EU - Collecte			384 542,24	657 812,64	720 000,00	200 000,00	150 000,00	500 000,00	
CSIAH	Travaux divers sur compétence Collecte	21 23	125 958,24 964 782,20	56 932,12 1 383 401,28					
TOTAL CP - CRÉDITS DE PAIEMENT			4 336 857,47	12 951 224,53	10 500 000,00	10 565 000,00	10 090 000,00	10 000 000,00	
TOTAL DE L'AP/CP ASSAINISSEMENT COMPÉTENCE COLLECTE n° 2025 - 02									

3) Les éléments chiffrés sur l'évolution des dépenses d'équipement.

Exercices	RETROSPECTIVE			Projection 2025	2026	2027	2028	2029
	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024					
Etudes	99 326,64	82 195,80	15 661,00					
Etudes compétence - SIAH	437 937,52	750 828,40	197 151,43	497 246	200 000	200 000	200 000	200 000
Etudes compétence - Collecte	12 849,43	18 749,28	11 534,70	230 421	50 000	50 000	50 000	50 000
Equipement	1 591,30	-	2 649,46	1 711	10 000	10 000	10 000	10 000
Equipement compétence - SIAH	8 964,35	20 926,51	36 151,20	67 612	40 000	40 000	40 000	40 000
Equipement compétence - Collecte	56 799,84	42 783,60	16 067,06	66 821	60 000	60 000	60 000	60 000
Extension de la station de dépollution (études + travaux)	36 187 744,25	16 832 170,70	6 946 913,45	1 509 947	1 607 053			
Canalisation de transfert	6 396 609,66	1 009 862,24	16 475,48	22 000				
Installation de production solaire photovoltaïque		1 188,00	13 988,34	60 560	1 814 706			
Travaux réseaux assainissement - SIAH	1 774 572,32	2 248 058,12	3 142 781,94	3 164 063	6 520 000	4 930 000	5 820 000	4 980 000
Travaux réseaux assainissement - Collecte	6 461 925,91	6 245 485,14	4 336 857,47	12 951 225	10 500 000	10 565 000	10 090 000	10 000 000
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	30 674,03	128 907,34	109 008,66	124 626				
Dépenses d'équipement	51 468 995,25	27 381 155,13	14 895 235,67	18 719 822	20 826 759	15 880 000	16 295 000	15 365 000
Besoin de Financement = (I-J)	30 408 562,83	18 291 318,39	5 862 218,95	6 914 762,00	1 534 433,00	1 194 113,00	3 593 577,00	2 435 472,00

Les sommes surlignées correspondent aux AP/CP.

F. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

Exercices	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	2027	2028	2029
Besoin de Financement = (I-J)	-5 862 218,95	-6 914 762,00	-1 534 433,00	-1 194 113,00	-3 593 577,00	-2 435 472,00
Prêt agence de l'eau	-	650 307	-	-	-	-
Emprunt nouveau	-	-	-	-	-	-
Variation du Fonds de roulement = (K+L+M)	-5 862 218,95	-6 264 455,00	-1 534 433,00	-1 194 113,00	-3 593 577,00	-2 435 472,00
Fonds Roulement initial	26 839 092,05	20 976 873,10	14 712 418,00	13 177 985,00	11 983 872,00	8 390 295,00
Fonds Roulement Final	20 976 873,10	14 712 418,00	13 177 985,00	11 983 872,00	8 390 295,00	5 954 823,00

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Chacune des redevances d'assainissement (Transport et Collecte) assure le financement de son propre programme prévisionnel de renouvellement des réseaux.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

#### III. Le budget Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Crout Enghien-Vieille-Mer.

##### A. Evolution du fonctionnement.

###### 1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses.

<b>RETROSPECTIVE</b>						
<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Projection 2025</b>	<b>2026</b>
Participations	69 634,00 € <i>variation</i> -22,29%	140 303,52 € <i>101,49%</i>	130 126,50 € <i>-7,25%</i>	190 479,00 € <i>46,38%</i>	315 452,00 € <i>65,61%</i>	280 000,00 € <i>-11,24%</i>
Recettes exceptionnelles						
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>69 634,00 €</b>	<b>140 303,52 €</b>	<b>130 126,50 €</b>	<b>190 479,00 €</b>	<b>315 452,00 €</b>	<b>280 000,00 €</b>
<b>section de fonctionnement (opérations réelles)</b>						
Charges générales	2 505,15 € <i>variation</i> -43,87%	4 938,38 € <i>97,13%</i>	18 173,53 € <i>268,01%</i>	26 365,01 € <i>45,07%</i>	61 720,00 € <i>134,10%</i>	80 000,00 € <i>29,62%</i>
Charges de personnel	63 137,93 € <i>variation</i> 7,04%	76 882,19 € <i>21,77%</i>	110 523,22 € <i>43,76%</i>	119 640,65 € <i>8,25%</i>	166 000,00 € <i>38,75%</i>	185 000,00 € <i>11,45%</i>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>65 643,08 €</b>	<b>81 820,57 €</b>	<b>128 696,75 €</b>	<b>146 005,66 €</b>	<b>227 720,00 €</b>	<b>265 000,00 €</b>
<b>Epargne</b>	<b>3 990,92 €</b>	<b>58 482,95 €</b>	<b>1 429,75 €</b>	<b>44 473,34 €</b>	<b>87 732,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont issues de participations de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de SEINE-SAINT-DENIS, du SIARE et du SIAH. Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

Au niveau des charges de fonctionnement, il est envisagé pour 2026 :

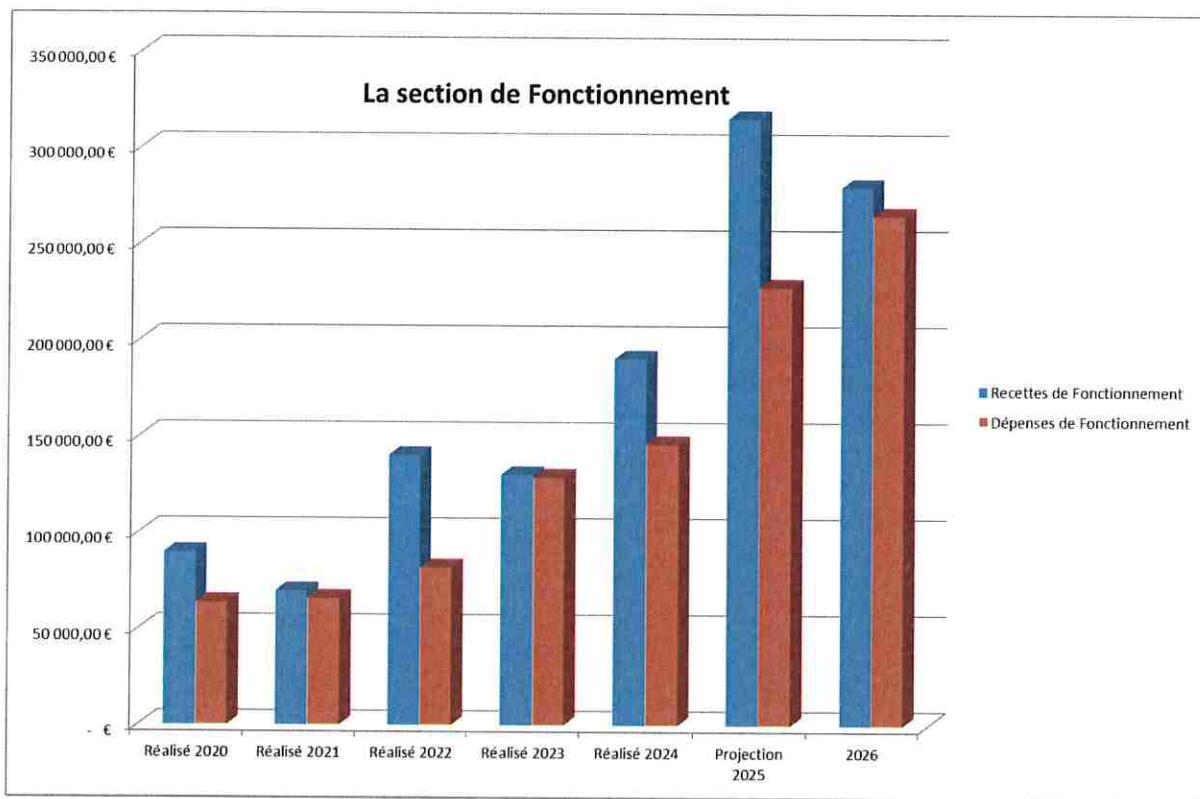
- la poursuite des 3 animations en place (SAGE, CTEC, pluviale) (185 000 €)
- la continuité des actions de communication identifiées dans le plan de communication (campagne, motion design, ateliers, relooking des guides et fiches aménagement/urbanisme) (80 000 €)

Le budget annexe du SAGE n'a pas de dette. L'épargne de gestion constitue donc l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement.

## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

- 2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.



#### B. Evolution de l'investissement.

- 1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement.

RETROSPECTIVE							
Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026	
Epargne = <i>autofinancement</i>	3 990,92 €	58 482,95 €	1 429,75 €	44 473,34 €	87 732,00 €	15 000,00 €	
FCTVA Subventions d'investissement	2 883,39 € - €	- € 143 591,00 €	684,59 € - €	218,00 € 73 220,00 €	337,00 € - €	- € 628 000,00 €	
Recettes d'investissement	2 883,39 €	143 591,00 €	684,59 €	73 438,00 €	337,00 €	628 000,00 €	
Capacité d'investissement = (D+E)	6 874,31 €	202 073,95 €	2 114,34 €	117 911,34 €	88 069,00 €	643 000,00 €	
Section d'investissement (opérations réelles)							
Immobilisation incorporelles					11 000,00 €		
Immobilisation incorporelles	23 041,22 €	115 139,46 €	76 464,86 €	75 319,02 €	186 722,93 €	560 000,00 €	
Immobilisation corporelles		4 173,32 €	1 328,96 €	2 057,65 €			
Dépenses d'équipement	23 041,22 €	119 312,78 €	77 793,82 €	77 376,67 €	197 722,93 €	560 000,00 €	

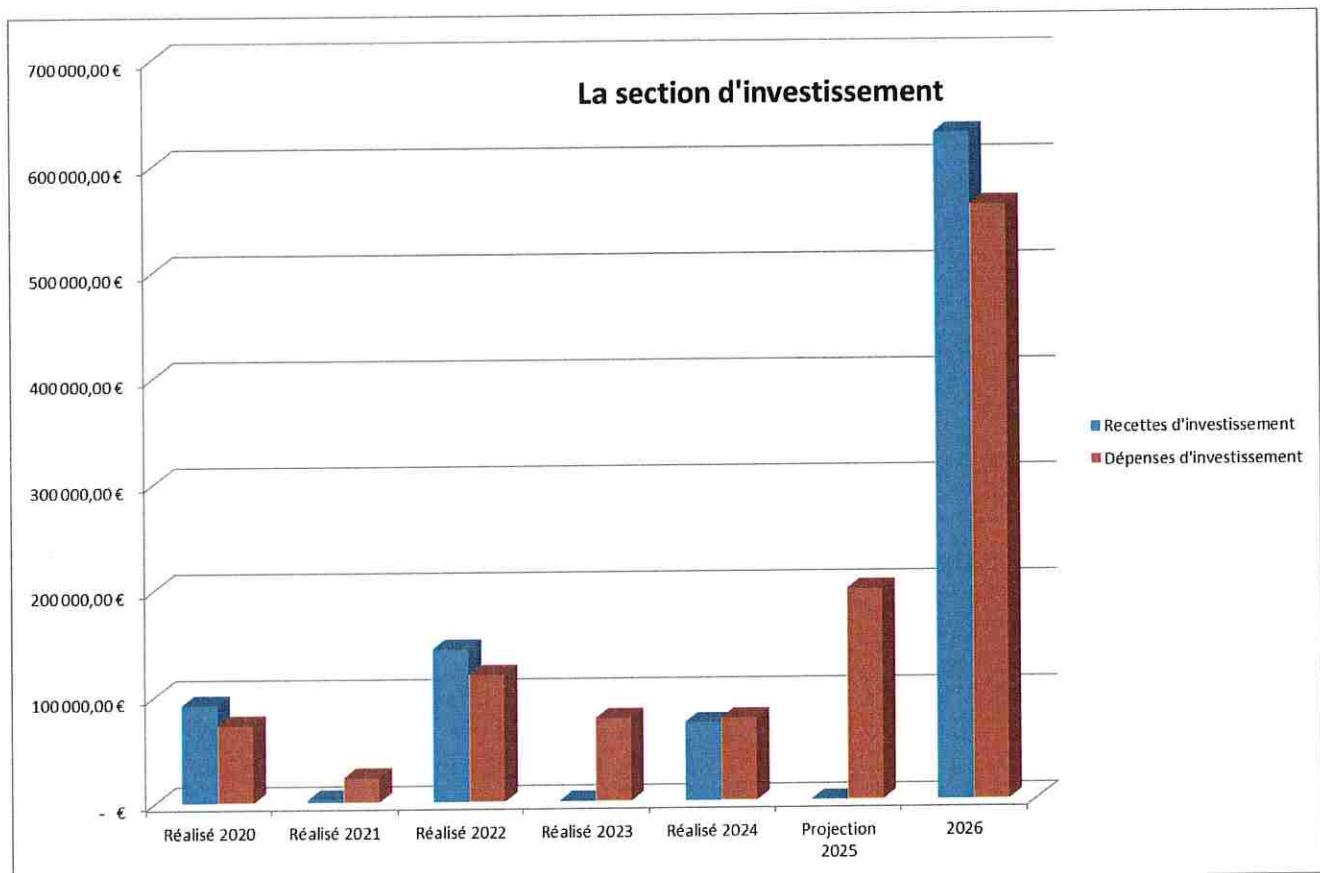
## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

Pour 2026, il est envisagé les investissements suivants :

- Poursuite de l'étude intersage sur la nappe de l'Eocène du Valois engagée en 2025 (reste à payer 433 500 € (prise en charge à 100% par l'AESN))
- Lancement de l'étude d'identification des secteurs d'assainissement prioritaire au regard de leur impacts sur les cours d'eau (90 000 €) (Étude prévue en 2025 qui sera lancée début 2026)
- Finalisation de l'étude gouvernance (reste à payer 8 000 €)
- Lancement de l'étude d'identification des secteurs prioritaires pour la restauration des zones humides avec analyse foncière (250 000 €) (Étude prévue début 2027 à prévoir au budget 2026 pour lancer l'appel d'offre en fin d'année)

#### 2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.



## FINANCES

### 3 – Rapport sur les orientations budgétaires - Année 2026

C. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Projection 2025	2026
H	Besoin de Financement = (F-G)	-16 166,91 €	82 761,17 €	-75 679,48 €	40 534,67 €	-109 653,93 €	83 000,00 €
I	Variation du Fonds de roulement = (H)	-16 166,91 €	82 761,17 €	-75 679,48 €	40 534,67 €	-109 653,93 €	83 000,00 €
J	Fonds Roulement initial	142 084,13 €	125 917,22 €	208 678,39 €	132 998,91 €	173 533,58 €	63 879,65 €
K	Fonds Roulement Final (I+J)	125 917,22 €	208 678,39 €	132 998,91 €	173 533,58 €	63 879,65 €	146 879,65 €

Le financement des investissements est assuré par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le fonds de roulement.

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

**Considérant** la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations de nature budgétaire,

**Chacun ayant pu s'exprimer,**

### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Prend acte** de la tenue du débat au sujet du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2026,
- 2- Prend acte** du rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Crault et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crault et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-99

#### FINANCES

##### 4 – Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 4 – Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget eaux pluviales GÉMAPI de 2026.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits 2025	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	431 000,00 €	107 750,00 €
2051	Concessions, droits similaires	151 000,00 €	37 750,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>582 000,00 €</b>	<b>145 500,00 €</b>
2111	Terrains nus	665 000,00 €	166 250,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 000,00 €	7 500,00 €
21351	Installations générales Bâtiments publics	45 000,00 €	11 250,00 €
21538	Autres réseaux	753 100,00 €	188 275,00 €
2158	Autres matériels & outillage	215 000,00 €	53 750,00 €
21838	Autres matériel informatique	90 000,00 €	22 500,00 €
21848	Autres matériels et mobiliers	21 000,00 €	5 250,00 €
2185	Matériel de téléphonie	8 400,00 €	2 100,00 €
2188	Autres immobilisations	14 000,00 €	3 500,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>1 841 500,00 €</b>	<b>460 375,00 €</b>
2315	Immos en cours-inst. techn.	19 099 291,00 €	4 774 822,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>19 099 291,00 €</b>	<b>4 774 822,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>5 380 697,00 €</b>

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 57,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

## FINANCES

**4 – Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal eaux pluviales GÉMAPI 2026, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget principal eaux pluviales GÉMAPI 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

**Benoit JIMENEZ,**  
  
**Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-100**

**FINANCES**

**5 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

**5 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2026.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits 2025	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	257 500,00 €	64 375,00 €
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>262 500,00 €</b>	<b>65 625,00 €</b>
21351	Bâtiments d'exploitation	60 000,00 €	15 000,00 €
21532	Réseaux d'assainissement	795 600,00 €	198 900,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	7 750,00 €	1 937,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>863 350,00 €</b>	<b>215 837,00 €</b>
2313	Constructions	2 965 000,00 €	741 250,00 €
2315	Install., mat. et outil. tech.	22 816 422,00 €	5 704 105,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>25 781 422,00 €</b>	<b>6 445 355,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>6 726 817,00 €</b>

### **CECI EXPOSÉ**

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 49,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

## FINANCES

**5 – Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe assainissement eaux usées 2026, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-101

#### FINANCES

##### 6 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Crout-Enghien-Vieille-Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 6 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de 2026.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Chapitre / Article	Libellé	Base Nouveaux crédits 2025	Calcul du 1/4 arrondi inférieur
2031	Frais d'études	451 540,00 €	112 885,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>451 540,00 €</b>	<b>112 885,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>112 885,00 €</b>

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 57,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

**Considérant** la nécessité, pour assurer la continuité des dépenses d'investissement, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent,

## FINANCES

**6 – Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2026, dans la limite présentée ci-dessus,
- 2- Et précise** que les crédits ouverts seront inscrits au budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2026.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifié par  vousign

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.  


Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-102

#### FINANCES

##### 7 – Fixation de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, également convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 7 – Fixation de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les caractéristiques de cette redevance sont les suivantes :

- Elle est facturée par l'Agence de l'Eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (le SIAH en l'espèce) qui en sont les redevables.
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile, estimés à 13 200 000 m<sup>3</sup>.
- Le tarif de base fixé par l'Agence de l'Eau passe de 0,089 € en 2025 à 0,356 € en 2026.
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) du SIAH. Le coefficient de modulation est compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance). Pour l'année 2026, le taux de modulation pour le SIAH est fixé à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif ».
- La contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement pour l'année 2026 s'élève donc à  $(13\ 200\ 000 \times 0,356) \times 0,30 = 1\ 409\ 760$  €, arrondi à 1 410 000 €.
- L'Agence de l'Eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau s'élève donc à :

$$1\ 410\ 000 \text{ €} / 13\ 200\ 000 \text{ m}^3 = 0,11 \text{ €}$$

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-12-2 à L. 2224-12-4,

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-10-6, et articles D. 213-48-12-8 à -13, et D. 213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**Vu** l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

**Vu** l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1er janvier 2026,

**Vu** la délibération n° CA 24-27 du 19 septembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

**Vu** les conventions de mandat d'encaissement avec les sociétés CEG, SAUR, SFDE-Véolia, SUEZ, et Véolia, pour le recouvrement des redevances du SIAH,

## FINANCES

### 7 – Fixation de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Fixe** à 0,11 €/m<sup>3</sup> HT la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- 2- **Dit** que cette contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée au SIAH au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, selon les modalités déterminées dans chaque convention du mandat d'encaissement,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

**Benoit JIMENEZ,**  
  
  
**Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-103

ASSAINISSEMENT

**8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des collecteurs de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 8 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des collecteurs de transport d’eaux usées et d’eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Les réseaux de transport des eaux usées et des eaux pluviales situés sur le boulevard Salvador Allende à Villiers-le-Bel traversent aujourd’hui une parcelle privée appartenant à un bailleur social dont les exutoires sont situés sur la rue Jean Bullant.

Dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par la ville de Villiers-le-Bel, ce secteur sera réaménagé dans un futur proche et des immeubles d’habitations seront construits sur cette parcelle, au-dessus des canalisations de transport du SIAH.

Afin de pouvoir continuer à exploiter les collecteurs de transports, le SIAH va procéder à l’abandon et au comblement des canalisations existantes de transport des eaux usées de diamètre nominal 300 mm et des eaux pluviales de diamètre 800 mm et 1 400 mm. Des nouvelles canalisations seront posées dans l’emprise de la future voirie.

Ce projet tient compte des contraintes du projet NPNRU de la ville de Villiers-le-Bel, ainsi que de celles du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont les couloirs de circulation futurs seront sur la rue Jean Bullant, au-dessus de nos canalisations existantes.

Les travaux sont les suivants :

- La création d'une canalisation d'eaux usées de diamètre 300 millimètres sur 149 mètres linéaires avec la création de 4 regards ;
- La création d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 800 millimètres sur 147 mètres linéaire avec la création d'un ouvrage de raccordement en génie civil sur le collecteur existant en aval et la création de 2 regards ;
- La création d'une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 1400 millimètres sur 139 mètres linéaire avec la création d'un ouvrage de raccordement en génie civil sur le collecteur existant en aval et la création de 1 regard ;
- La création d'un ouvrage de génie civil permettant l'accès aux deux collecteurs de transport des eaux pluviales de diamètre 800 millimètres et de diamètre 1400 millimètres. Cet ouvrage disposera d'une cloison séparant les deux collecteurs et permettra la surverse d'un collecteur vers un autre en cas de forte pluie ;
- La réhabilitation des regards existants ;
- L'abandon et le comblement de tous les collecteurs existants qui traversent la parcelle privée.

L'enveloppe budgétaire estimée pour les travaux est de 1 600 000,00 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

**Considérant** l'estimation des travaux de réhabilitation des collecteurs de transports d'eaux usées et d'eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531) à 1 600 000,00 € HT,

**Considérant** la nécessité de lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert,

## ASSAINISSEMENT

### 8 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des collecteurs de transport d’eaux usées et d’eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531)

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réhabilitation des collecteurs de transports d’eaux usées et d’eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531),
- 2- **Prend acte** que l’enveloppe budgétaire pour les travaux est estimée à 1 600 000,00 € HT,
- 3- **Prend acte** que les travaux sont prévus au budget principal relatif à la compétence eaux pluviales GÉMAPI et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l’attribution de ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-104

ASSAINISSEMENT

**9 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l'avenue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, également convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 9 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l’avenue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le projet concerne la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l’avenue Gabriel Péri à Sarcelles.

Le SIAH a procédé à un diagnostic du collecteur des eaux usées et des eaux pluviales sur toute l’avenue en 2023. Les inspections télévisées réalisées sur le collecteur d’eaux usées mettent en évidence des défauts structurels qui nécessitent une réhabilitation de ce collecteur pour assurer le bon écoulement des effluents.

Le SIAH a réalisé en mars 2025 une première phase de travaux afin de réhabiliter 320 mètres linéaires de collecteur d’eaux usées et 8 mètres linéaires de canalisations d’eaux pluviales.

Le projet prévoit le remplacement des 1,3 kilomètre de canalisation d’eaux usées en grès de diamètre 150 mm par une canalisation en fonte de diamètre 200 mm. Les 158 branchements d’eaux usées seront remplacés par des branchements en fonte de diamètre 150 mm avec création ou reprise des boîtes de branchements. Les 183 mètres linéaires de canalisation d’eaux pluviales seront également réhabilités dans le cadre de cette opération.

L’enveloppe budgétaire estimée pour les travaux est de 1 450 000,00 € HT.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un marché public.

La consultation sera lancée selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

**Considérant** l'estimation les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A) à 1 450 000,00 € HT,

**Considérant** la nécessité de lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert,

## ASSAINISSEMENT

**9 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l’avenue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales de la rue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A),
- 2- Prend acte** que l’enveloppe budgétaire pour les travaux est estimée à 1 450 000,00 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif à la compétence eaux pluviales GÉMAPI et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l’attribution de ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-105

#### ASSAINISSEMENT

##### 10 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Stalingrad sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 121)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 10 - Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Stalingrad sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 121)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le 3 avril 2024, le Syndicat a signé un marché public relatif aux prestations citées en objet avec le groupement d'entreprises L'ESSOR (mandataire) / TERIDEAL SEIRS TP (cotraitant) pour une durée d'exécution des travaux de 6,5 mois.

Au cours du marché, il a été constaté la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

Dans le cadre de ces prestations, l'avenant n° 1 a pour objet d'indiquer les différentes quantités réelles exécutées lors de la phase de travaux par rapport aux quantités prévues par le marché (travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement des travaux, plus ou moins-values réalisées sur des travaux figurant dans le marché initial). Les modifications sont détaillées dans l'avenant n° 1.

L'avenant a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial € HT total des prestations : 2 618 742,17 € (tranche ferme + tranche optionnelle)
- Montant € HT de l'avenant n° 1 : 135 316,79 €
- % d'écart introduit par le présent avenant par rapport au montant initial des prestations : + 5,17 %
- Nouveau montant € HT du marché : 2 754 058,96 €

Les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget annexe relatif à la compétence eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 novembre 2025.

#### *CECI EXPOSÉ*

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1-6 et L. 2124-2,

**Vu** la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de procéder à l'ajustement de certaines quantités du marché.

## ASSAINISSEMENT

**10 - Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Stalingrad sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 121)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** lors de sa réunion du 15 décembre 2025, l'avenant n° 1 relatif aux prestations citées en objet,
- 2- Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail quantitatif estimatif pour un montant de 135 316,79 € HT, soit un écart de + 5,17 %, sur le montant initial du marché,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget annexe relatif à la compétence eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifié par  vousign

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-106

#### ASSAINISSEMENT

**11 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay  
(Opération n° 482 IB – Lot n° 1 : Travaux de chemisage)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

**11 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay  
(Opération n° 482 IB – Lot n° 1 : Travaux de chemisage)**

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le 29 novembre 2022, le SIAH a signé un marché public avec le groupement d'entreprises BARRIQUAND (mandataire) / EIFFAGE Génie Civil Réseaux (cotraitant) relatif aux prestations citées en objet.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant a pour objet de réguler les quantités réellement exécutées.

L'avenant n° 2 en moins-value a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial du marché : 1 389 795,35 € HT
- Montant HT du marché suite à l'avenant 1 : 1 538 044,10 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : - 33 795,70 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : - 2,43 %
- % d'écart introduit par les avenants (de 1 à 2) par rapport au montant initial du marché : + 8,24 %
- Nouveau montant HT du marché : 1 504 248,40 €

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 décembre 2025, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-6 et L. 2124-2,

**Vu** la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de procéder à l'ajustement de certaines quantités du marché,

## ASSAINISSEMENT

**11 – Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB – Lot n° 1 : Travaux de chemisage)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** lors de sa réunion du 15 décembre 2025, l'avenant n° 2 en moins-value relatif au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des violettes, du maréchal Bessières, du château et de la rue des écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 1 : travaux de chemisage).
- 2- Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail quantitatif estimatif pour un montant de – 33 795,70 € HT soit un écart de - 2,43 % du montant du marché initial,
- 3- Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 2 en moins-value présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-107

#### ASSAINISSEMENT

**12 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay  
(Opération n° 482 IB - Lot n° 2 : Travaux traditionnels)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 12 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 2 : Travaux traditionnels)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le 29 novembre 2022, le SIAH a signé un marché public avec le groupement d'entreprises BARRIQUAND (mandataire) / EIFFAGE Génie Civil Réseaux (cotraitant) relatif aux prestations citées en objet.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant porte sur l'intégration de 5 points :

- Le diagnostic amiante réalisé préalablement aux travaux n'a pas mis en évidence la présence d'amiante sur les collecteurs (sauf sur l'avenue des Glycines) et aucun prélèvement n'a été réalisé sur les branchements. Or, il s'est avéré que les branchements étaient en amiante. L'adaptation de la méthodologie, des moyens et de la durée a été nécessaire, entraînant une incidence financière sur le marché.
- Des sulfates ont été identifiées dans les déblais (pollution ponctuelle avenue Henri Dunant) entraînant une plus-value de mise en décharge.
- Avenue des Glycines, l'entreprise a découvert des palplanches perdues (utilisées lors de la pose du réseau existant). Cet imprévu a généré une perte de cadences au terrassement et à la découpe des palplanches.
- Avenue des Glycines, un mauvais remblayage au niveau d'un ancien ouvrage d'art (IPN et maçonneries découverts lors du terrassement) a généré un effondrement sur toute la largeur de la voirie et en partie sous le trottoir. Il a été nécessaire de remblayer avec 24 mètres cubes de béton.
- Les quantités du marché ont été ajustées.

L'avenant n° 1 rendu nécessaire a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial du marché : 867 885,75 € HT
- Montant de l'avenant : 141 930,97 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : +16,35 %
- Montant du marché après passation de l'avenant n° 1 : 1 009 816,72 € HT

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 décembre 2025, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-6 et L. 2124-2,

**Vu** la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de procéder à l'ajustement de certaines quantités du marché,

## ASSAINISSEMENT

**12 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 2 : Travaux traditionnels)**

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** lors de sa réunion du 15 décembre 2025, l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des roses, des glycines, hoche, Henri Dunant, des violettes, du maréchal Bessières, du château et de la rue des écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 2 : travaux traditionnels),
- 2- Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail quantitatif estimatif pour un montant de + 141 930,97 € HT soit un écart de + 16,35 % du montant du marché initial,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.  


Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-108

#### ASSAINISSEMENT

##### 13 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-24-02)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 13 – Signature de l’avenant n° 1 portant sur le marché public d’assistance à maîtrise d’ouvrage en vue de la réalisation d’études géotechniques (Marché n° 11-24-02)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le 24 décembre 2024, le Syndicat a signé un accord cadre relatif aux prestations citées en objet avec l’entreprise FONDASOL pour une durée globale d’exécution des prestations de 4 ans.

Au cours du marché, il a été constaté la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

Dans le cadre de ces prestations, l’avenant n° 1 a pour objet d’augmenter le montant maximum annuel des prestations en raison de la réalisation d’études géotechniques supplémentaires dues à l’augmentation des prestations annuelles.

L’avenant a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant maximum annuel initial € HT des prestations : 400 000,00 €
- Montant € HT de l’avenant 1 (plus-value) : + 74 060,00 €
- % d’écart introduit par le présent avenant par rapport au montant initial des prestations : + 18,5 %
- Nouveau montant maximum annuel € HT du marché : 474 060,00 €

Les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu’il ne s’agit pas de dépenses connexes d’opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d’investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d’Appel d’Offres en date du 8 décembre 2025.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1-6 et L. 2124-2,

**Vu** la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de procéder à l’ajustement de certaines quantités du marché,

## ASSAINISSEMENT

### 13 – Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-24-02)

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** lors de sa réunion du 15 décembre 2025, l'avenant n° 1 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-24-02),
- 2- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail quantitatif estimatif pour un montant maximum annuel de 74 060,00 € HT, soit un écart de + 18,50 %, sur le montant maximum annuel initial du marché,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses connexes d'opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-109**

**ASSAINISSEMENT**

**14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques  
(Marché n° 11-26-01)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 14 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d’assistance à maîtrise d’ouvrage en vue de la réalisation d’études géotechniques (Marché n° 11-26-01)

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

L'étude géotechnique est une étape obligatoire dans la conception d'un projet d'assainissement ou de GÉMAPI. C'est grâce à cette étude que l'on détermine la nature du tuyau à mettre en place, le type de blindage, la possibilité d'utiliser le sol en place comme remblai, la nécessité de rabattre une nappe phréatique et, la manière de procéder.

La géotechnique est une discipline complexe et une aide extérieure est nécessaire. Ce marché aide à la définition des besoins du SIAH en termes d'essais géotechniques pour chaque projet.

La non prise en compte de l'aspect géotechnique dans la conception d'un projet peut avoir une incidence financière sur les travaux et peut même engager la responsabilité du SIAH devant un tribunal en cas de dommages aux biens ou aux personnes.

Cette mission fait l'objet d'un marché public sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum, pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Ce marché a été attribué à la société FONDASOL le 9 décembre 2024, et arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Le SIAH ne souhaite pas reconduire ce marché.

Il est proposé d'organiser une nouvelle consultation afin de bénéficier d'un nouveau marché.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouvel accord-cadre à bons de commande.

Le montant maximum annuel du marché est de 500 000,00 € HT, soit 2 000 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

La consultation sera lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera organisée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre entrera en vigueur à compter de sa notification, et sera reconductible annuellement trois fois, pour une durée totale de quatre ans. Il arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2029 ou, au plus tard, à l'issue de la période de quatre ans.

Les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses connexes d'opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

**Considérant** la nécessité de lancer le marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

**Considérant** l'obligation à lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert,

## ASSAINISSEMENT

### 14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-26-01)

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert, et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-26-01),
- 2- **Prend acte** que le montant annuel maximum des prestations est de 500 000,00 € HT, soit 2 000 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses connexes d'opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifie par 

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-110

#### ASSAINISSEMENT

##### 15 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public pour le traitement et la validation des points de mesures du SIAH via le progiciel EVE'M (Marché n° 06-26-01)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 15 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public pour le traitement et la validation des points de mesures du SIAH via le progiciel EVE'M (Marché n° 06-26-01)

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le SIAH a pour mission première la lutte contre les pollutions et la lutte contre les inondations.

Dans ce cadre, le Syndicat possède et exploite un certain nombre de capteurs de mesures sur son réseau des eaux usées ou des eaux pluviales de 36 communes de l’Est du Val d’Oise : des sondes piézométriques, des sondes ultrasons, des sondes doppler et des cordes de vitesse.

L’objet de la consultation est de valider et exploiter les mesures pour :

- 27 bassins de rétention,
- 12 points de mesure dans le réseau d’eaux usées,
- 8 points de mesure dans le réseau d’eaux pluviales.

S’agissant d’un marché à bons de commandes, le nombre des mesures et des points de mesure pourra évoluer au cours du marché.

Les objectifs de cette prestation sont d’importer les données de pluviométrie transmises au SIAH par Météo France ou tout autre prestataire météo, de valider et corriger les mesures des différents points de mesures, de réaliser l’exploitation des données (calcul de disponibilité, profil de temps sec moyen surface active), et de synthétiser les résultats des mesures dans un format approprié (fiche ou rapport de synthèse). Ce marché permettra également d’améliorer le processus de validation et la valorisation des données à travers des fiches synthétiques.

Le marché en cours a été attribué à la société PROLOG INGENIERIE le 21 mars 2022 et arrivera à son terme le 31 mars 2026.

Le SIAH doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un nouveau marché.

La consultation sera lancée selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera organisée sous la forme d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les prestations débuteront dès notification du marché, soit le 1<sup>er</sup> avril 2026 pour une durée de 9 mois (1<sup>er</sup> avril 2026 et au 31 décembre 2026). Le marché sera ensuite reconduit trois fois, pour une durée d’un an, (soit un total de 3 ans et 9 mois). Il arrivera à échéance le 31 décembre 2029 ou, au plus tard, à l’issue de la période de quatre ans.

Le montant maximum des prestations est de 310 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées et au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 6156.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

**Considérant** la nécessité de lancer le marché public sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d’appel d’offres ouvert,

## ASSAINISSEMENT

**15 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public pour le traitement et la validation des points de mesures du SIAH via le progiciel EVE'M (Marché n° 06-26-01)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public pour le traitement et la validation des points de mesures du SIAH via le progiciel EVE'M (Marché n° 06-26-01),
- 2- Prend acte** que le montant maximum des prestations est de 310 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux usées et au budget eaux pluviales, chapitre 011, article 6228,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

**Benoit JIMENEZ,**  
  
**Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**  


Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-111**

**ASSAINISSEMENT**

**16 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau du SIAH (Marché n° 06-26-02)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 16 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau du SIAH (Marché n° 06-26-02)

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Afin d’assurer le bon fonctionnement de ses installations, de garantir le diagnostic permanent, d’optimiser le fonctionnement de ses réseaux et de réaliser des diagnostics de dysfonctionnement, le SIAH a recours à un marché portant sur la réalisation de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et sur les cours d'eau.

Les campagnes de mesures à réaliser dans le cadre de ce marché sont destinées à l’acquisition de données hydrauliques. Elles relèvent de campagnes effectuées à l'aide d'appareils portatifs et visent principalement à alimenter en données les études hydrauliques. Elles peuvent également intervenir en appui à des marchés d'études de faisabilité, d'études préalables ou de maîtrise d'œuvre en assainissement ou en rivière.

Ce marché a été attribué à la société VERDI INGENIERIE le 18 octobre 2021. Il est arrivé à son terme le 4 novembre 2025. Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouveau marché.

Le montant maximum annuel du marché est de 112 000,00 € HT, soit un total de 448 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Elle sera organisée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Ce marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification, et sera reconductible annuellement trois fois, pour une durée totale de quatre ans. Il arrivera ainsi à échéance le 31 décembre 2029 ou, au plus tard, à l'issue de la période de quatre ans.

Les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses connexes d'opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

**Considérant** la nécessité de lancer le marché public sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

## ASSAINISSEMENT

**16 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau du SIAH (Marché n° 06-26-02)**

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d’attribution par voie d’appel d’offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau du SIAH (Marché n° 06-26-02),
- 2- **Prend acte** que le montant maximum des prestations est de 448 000,00 € HT sur la durée globale du marché, reconductions comprises,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et au budget assainissement eaux usées, chapitre 20, article 2031 lorsqu'il ne s'agit pas de dépenses connexes d'opérations. Dans le cas contraire, ces dépenses sont rattachées aux opérations d'investissement, chapitre 23, article 2315 du budget principal eaux pluviales et GÉMAPI et du budget assainissement eaux usées,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.  


Le Président du SIAH Crault et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crault et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-112**

**ASSAINISSEMENT**

**17 – Approbation du contrat Eau et Climat Crout-Enghien-Vieille Mer par le SIAH - 2026-2030**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## ASSAINISSEMENT

### 17 – Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par le SIAH - 2026-2030

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Il convient de rappeler que le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité 2026-2030 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrages et le partenaire financier, en l'occurrence l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et le partenaire financier à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement.

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, d'améliorer la qualité, de promouvoir une gestion économe de la ressource en eau et de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 s'articule autour de 5 enjeux :

- Enjeu 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques (gestion des eaux pluviales à la source) ;
- Enjeu 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social (restauration des milieux aquatiques, naturels et humides) ;
- Enjeu 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles ;
- Enjeu 4 : Reconquérir la qualité des eaux souterraines et déployer une démarche de sobriété et d'économie d'eau ;
- Enjeu 5 : Animation/Communication/Sensibilisation.

Pour être éligible au contrat, les projets doivent :

- Répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie, du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2025-2030) ;
- S'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers.

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer assure une mission d'animation de ce contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule d'animation.

Il est proposé que le SIAH inscrive au contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 les actions précisées en annexe.

#### *CECI EXPOSÉ*

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

**Vu** le SAGE approuvé par arrêté interpréfectoral n°2020-15 713 en date du 28 janvier 2020 et de ses documents,

**Vu** le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer (2026-2030) et ses enjeux,

**Considérant** que le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 permettra d'obtenir un financement prioritaire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et également une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires,

**Considérant** que le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 permettra d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du Contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du Contrat,

**Considérant** que le SIAH propose d'y inscrire des opérations répondant aux enjeux et objectifs du Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030,

**Considérant** que, par cette signature, le SIAH s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique.

## ASSAINISSEMENT

### 17 – Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par le SIAH - 2026-2030

Ainsi, le SIAH dans le cadre de ses compétences souhaite adhérer à ce Contrat en inscrivant les actions répondant aux enjeux de ce dernier et identifiés en annexe de la présente délibération et s'engage à leur réalisation sur la période 2026-2030.

Les actions inscrites au contrat sont validées ultérieurement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

*Le plan d'actions est annexé à la présente délibération.*

### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030,
- 2- **S'engage** à respecter les objectifs et les priorités du Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour un montant estimé de 45 149 000 €,
- 3- **Et autorise** le Président à signer le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 et les documents correspondants.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par  vousign

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-113**

**SAGE CROULT-ENGHien-VIEILLE MER**

**18 – Approbation du Contrat Eau et Climat Crout-Enghien-Vieille Mer - 2026-2030**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## SAGE CROULT-ENGHien-VIEILLE MER

### 18 – Approbation du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer - 2026-2030

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Il convient de rappeler que le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité 2026-2030 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrages et le partenaire financier, en l'occurrence l'agence de l'eau Seine-Normandie, sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et le partenaire financier à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement.

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, d'améliorer la qualité, de promouvoir une gestion économe de la ressource en eau et de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 s'articule autour de 5 enjeux :

- Enjeu 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques (gestion des eaux pluviales à la source) ;
- Enjeu 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social (restauration des milieux aquatiques, naturels et humides) ;
- Enjeu 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles ;
- Enjeu 4 : Reconquérir la qualité des eaux souterraines et déployer une démarche de sobriété et d'économie d'eau ;
- Enjeu 5 : Animation/Communication/Sensibilisation.

Pour être éligible au contrat, les projets doivent :

- Répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie, du 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (2025-2030) ;
- S'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers.

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer assure une mission d'animation de ce contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule d'animation.

Il est proposé que le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE inscrive au contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 les actions suivantes :

- L'animation du dit contrat de territoire et l'animation pluviale de la cellule d'animation du SAGE ;
- Les volets 3 et 4 de la démarche volume prélevable déjà initiée ;
- L'identification des secteurs prioritaires pour la restauration des zones humides ;
- Le plan de mobilisations des acteurs du territoire du SAGE et les ateliers participatifs correspondants.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

**Vu** le SAGE approuvé par arrêté interpréfectoral n°2020-15 713 en date du 28 janvier 2020 et de ses documents,

**Vu** le contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer (2026-2030) et ses enjeux,

**Considérant** que le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 permettra d'obtenir un financement prioritaire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et également une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires,

**Considérant** que le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 permettra d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du Contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du Contrat,

**Considérant** que le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE propose d'y inscrire des opérations répondant aux enjeux et objectifs du Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030,

## SAGE CROULT-ENGHien-VIEILLE MER

### 18 – Approbation du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer - 2026-2030

**Considérant** que, par cette signature, le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique,

Ainsi, le SIAH en tant que structure porteuse du SAGE dans le cadre de ses compétences souhaite adhérer à ce Contrat en inscrivant les actions répondant aux enjeux de ce dernier et identifiés en annexe de la présente délibération et s'engage à leur réalisation sur la période 2026-2030.

Les actions inscrites au contrat sont validées ultérieurement par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

*Le plan d'actions est annexé à la présente délibération.*

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030,
- 2- **S'engage** à respecter les objectifs et les priorités du Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles la structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est maître d'ouvrage pour un montant estimé de 1 500 000 €,
- 3- **Et autorise** le Président à signer le Contrat de territoire Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 et les documents correspondants.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.  


Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-114

#### SAGE CROULT-ENGHien-VIEILLE MER

##### 19 – Financement des postes de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Animation SAGE, Contrat de territoire et Pluviale) et des frais de fonctionnement afférents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## SAGE CROULT-ENGHien-VIEILLE MER

### 19 – Financement des postes de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Animation SAGE, Contrat de territoire et Pluviale) et des frais de fonctionnement afférents

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une chargée de mission qui assure, entre autres, la coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le suivi technique, administratif et financier des études, la rédaction des avis de la CLE sur les projets de territoire, l'organisation des commissions techniques et les actions de communication destinées à faire connaître le SAGE.

La cellule d'animation du SAGE a été renforcée en 2022 par une chargée d'animation du contrat de territoire et en 2025 par une chargée d'animation pluviale afin d'accompagner les acteurs du territoire (collectivités, aménageurs, bailleurs, entreprises) à la bonne prise en compte des dispositions et orientations du SAGE dans les projets d'aménagement.

Les charges salariales des trois postes d'animation, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de ces missions s'élèvent à environ 185 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, du contrat de territoire et de l'animation pluviale est assuré, d'une part par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 % pour le poste d'animateur SAGE et 50 % pour les deux autres postes.

Une nouvelle demande de subvention doit être déposée pour chaque poste auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour une durée de trois ans.

Les crédits seront prévus au budget SAGE en 2026 et suivants.

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Nicole BERGERAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le XII<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**Considérant** la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement des trois postes d'animation de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

## SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

### 19 – Financement des postes de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Animation SAGE, Contrat de territoire et Pluviale) et des frais de fonctionnement afférents

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- **Approuve** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement des trois postes de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,
- 2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2026 et suivants du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ces subventions.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

Certifié par 

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.  


Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-115

#### PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

##### 20 – Signature de la convention portant sur la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC Village » sur la commune de Villiers-le-Bel (Convention n° 2025-09-14)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

### 20 – Signature de la convention portant sur la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC Village » sur la commune de Villiers-le-Bel (Convention n° 2025-09-14)

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne (SIAH) regroupe 35 communes sur le Val d'Oise. Son territoire d'action s'étend sur les deux bassins versants de ces rivières de la pointe est du département du Val d'Oise.

Grand Paris Aménagement mène une opération de requalification et d'aménagement du quartier Village de Villiers-le-Bel. Ces travaux comprennent des travaux d'assainissement pour lesquels la compétence a été transférée de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au SIAH.

Cette opération ne peut pas être scindée des autres travaux d'aménagement pour des contraintes techniques de réalisation. Afin de simplifier les démarches administratives, il est convenu qu'une seule personne publique assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

La présente convention détermine donc les conditions administratives et financières dans lesquelles le SIAH délègue à Grand Paris Aménagement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement de la ZAC Village à Villiers-le-Bel et les modalités de participations financières à ces travaux.

Pour information, le planning prévisionnel des travaux d'assainissement par secteur est le suivant :

- Secteur 1 : Mairie-République-Coutel : 2027
- Secteur 2 : Pâtissiers-Boulonnais-Parizet : 2028
- Secteur 3 : Barbier-Porche : 2028
- Secteur 4 : Fessart : 2026
- Secteur 5 : Louise Michel : 2030
- Secteur 6 : Gambetta-Julien Boursier : 2029
- Secteur 7 : Pressoir : 2030

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) subventionnera pour partie les travaux des secteurs 1,2, 4, 5, 6 et 7, et 3 pour la partie de travaux encore non réalisée.

Le montant total des travaux d'assainissement s'élève à 1 705 561 € HT.

La subvention de l'AESN au titre de la gestion des eaux pluviales est estimée à 103 320 € HT.

La subvention de l'AESN au titre de la mise en conformité des branchements d'assainissement est estimée à 42 000 € HT.

La participation du SIAH au titre des travaux s'élève à 1 560 241 € HT.

Cette participation sera augmentée des frais de maîtrise d'œuvre, concernant uniquement la partie liée à l'assainissement. Ces frais étant calculés à hauteur de 6,5 % du montant des travaux, représentent 110 861,47 € HT.

Soit une participation totale de : 1 671 102,47 € HT.

En cas de modification de la subvention de l'AESN pendant la validité de la présente convention, les signataires de cette convention pourront se rencontrer pour réajuster le montant de la participation du SIAH et de Grand Paris Aménagement.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23 article 2315.

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**20 – Signature de la convention portant sur la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC Village » sur la commune de Villiers-le-Bel (Convention n° 2025-09-14)**

### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet d'aménagement sur le secteur « ZAC VILLAGE » sur la commune de Villiers-le-Bel entre la société Grand Paris Aménagement, le SIAH et la CARPF,

**Considérant** la volonté d'une maîtrise d'ouvrage unique pour gérer l'ensemble des interventions programmées sur le secteur « ZAC VILLAGE » sur la commune de Villiers-le-Bel,

**Considérant** le projet de convention entre la société Grand Paris Aménagement, le SIAH et la CARPF, concernant la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC VILLAGE » sur la commune de Villiers-le-Bel,

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES

**20 – Signature de la convention portant sur la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC Village » sur la commune de Villiers-le-Bel (Convention n° 2025-09-14)**

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve**, lors de sa réunion du 15 décembre 2025, la signature de la convention n° 2025-09-14 concernant la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC VILLAGE » sur la commune de Villiers-le-Bel,
- 2- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal relatif à la compétence eaux pluviales GÉMAPI et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 3- Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

*Benoit JIMENEZ,*  
  
*Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.*



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-116

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 21 – Modification du tableau des emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## RESSOURCES HUMAINES

### 21 – Modification du tableau des emplois

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'étendre l'éventail des candidatures concernant l'emploi de gestionnaire foncier, il est nécessaire de modifier le poste actuellement ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ayant une vocation à être plus technique et plus axé sur le génie de l'aménagement et de l'environnement, cet emploi est créé également sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Cette redéfinition conduit d'une part à modifier l'intitulé de l'emploi.

Ainsi, le poste de chargé de gestion foncière devient un poste de « chargé de mission affaires foncières ».

Les caractéristiques statutaires de l'emploi se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant l'emploi sur	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
2021-117 du 06/12/2021	Administratif Technique	chargé de mission affaires foncières	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur Ingénieur principal Ingénieur territorial	Rédacteurs territoriaux Ingénieurs territoriaux

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Motifs	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
2 <sup>de</sup> l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

Par ailleurs, à la suite de l'avis favorable du comité social territorial du 1<sup>er</sup> décembre, il est supprimé un poste de chargé des ressources humaines. Après une analyse approfondie de l'activité du service indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un second poste de chargé des ressources humaines.

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** l'avis favorable du Comité Territorial Social du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour la suppression de poste,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de modifier l'emploi et de mettre à jour le tableau,

## RESSOURCES HUMAINES

### 21 – Modification du tableau des emplois

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la modification présentée ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le président à signer tous les actes relatifs à ces modifications.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par  vousign

Benoit JIMENEZ,  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.  


Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-117**

**RESSOURCES HUMAINES**

**22 – Modification du tableau des effectifs**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)  
Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## RESSOURCES HUMAINES

### 22 – Modification du tableau des effectifs

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Conformément au Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 15 décembre 2025, avec le recrutement d'une ingénierie territoriale au service Maîtrise d'œuvre Rivières. Il prend en compte les modifications du tableau des emplois (élargissement de cadre d'emplois de recrutement pour un poste et la suppression de poste).

Il fait, également, état du départ d'une ingénierie territoriale au service Maîtrise d'œuvre assainissement et d'une adjointe administrative au service administration générale, de la modification d'un poste de chargé(e) de gestion foncière en chargé(e) de mission affaires foncières ouvert sur les cadres d'emplois de rédacteurs territoriaux et d'ingénieurs territoriaux.

<b>Grade</b>	<b>Cat.</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Postes ouverts sur plusieurs grades</b>	<b>Titulaires Stagiaires</b>	<b>Contractuels</b>	<b>Postes non pourvus</b>
<b><u>Emplois de Direction</u></b>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>Grade</b>	<b>Cat.</b>	<b>Postes ouverts</b>	<b>Postes ouverts sur plusieurs grades</b>	<b>Titulaires Stagiaires</b>	<b>Contractuels</b>	<b>Postes non pourvus</b>
<b><u>Filière Administrative</u></b>						
Attaché Hors Classe	A	1	1	1	0	1
Attaché principal	A	0		0	0	
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	2	1	0	2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		0	1	
Rédacteur	B	3		2	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3		3	0	
Adjoint administratif	C	4		3	1	
<b>Total filière administrative</b>		<b>17</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

RESSOURCES HUMAINES

22 – Modification du tableau des effectifs

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires Stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur principal	A	5		5	0	
Ingénieur	A	11		3	8	
Technicien Principal de 1ère classe	B	2		2	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	11		5	6	
Technicien	B	3		1	2	
Agent de maîtrise principal	C	0		0	0	
Agent de maîtrise	C	4		4	0	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0		0	0	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3		3	0	
Adjoint technique	C	9		4	5	
<b>Total filière technique</b>		<b>50</b>	<b>8</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>8</b>

*CECI EXPOSÉ*

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

## RESSOURCES HUMAINES

## 22 – Modification du tableau des effectifs

## LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** le tableau des effectifs en vigueur au 15 décembre 2025,
  - 2- Et autorise** le président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 20/12/2025

Jean-Michel DUBOIS

✓ Certifié par // yousign

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

SYNDICAT MIXTE  
des Eaux de  
GARGES-LÈS-GONESSE  
et de la  
commune de  
BONNEUIL-SUR-MARNE  
et de la  
commune de  
BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 09 décembre 2025, s'est réuni le lundi 15 décembre 2025 à Baillet-en-France, Sente du Chalet, 95560 BAILLET-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du SIAH.

**Date de la convocation :** Le mardi 09 décembre 2025

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 78

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 78

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 40

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (44)

**Dont (44) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV (9) :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Pascal TESSÉ et Alain KOURDIAN (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF (26) :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD (Bouqueval), Marie EVRARD et Martine BAYON (Chennevières-lès-Louvres), Éric MALLE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Daniel CHARPENTIER (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF (9) :** Christiane AKNOUCHE (2), Jean-Claude LAINÉ (2) (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET, Lionel LEGRAND et Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN et Josette FRAMERY (Montsoult)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (5)

**CAPV (2) :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse) Sylvain MAURAY (Moisselles) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF (2) :** Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres) Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

**CCCPF (1) :** Florent SCHMITT (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Jean-Marc CAMPIN (Mareil-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
1	2025-96	<b>Nomination du secrétaire de séance</b>	Unanimité	
2	2025-97	<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 06 octobre 2025</b>	Unanimité	Benoit JIMENEZ

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>FINANCES</b>				
3	2025-98	<b>Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2026</b>	Unanimité	
4	2025-99	<b>Vote du quart des crédits en investissement eaux pluviales GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT</b>	Unanimité	
5	2025-100	<b>Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT</b>	Unanimité	Claude TIBI
6	2025-101	<b>Vote du quart des crédits en investissement SAGE Croult-Enghien-Vieille-Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT</b>	Unanimité	
7	2025-102	<b>Fixation de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026</b>	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
8	2025-103	<b>Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation des collecteurs de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales du Boulevard Salvador Allende sur la commune de Villiers-le-Bel (Opération n° VILB 531)</b>	Unanimité	Didier GUÉVEL
9	2025-104	<b>Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales de l'avenue Gabriel Péri sur la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 202A)</b>	Unanimité	
10	2025-105	<b>Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue Stalingrad sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG 121)</b>	Unanimité	
11	2025-106	<b>Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Écoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 1 : Travaux de chemisage)</b>	Unanimité	Jean-Robert POLLET

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
12	2025-107	<b>Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la rue des Ecoles sur la commune de Le Thillay (Opération n° 482 IB - Lot n° 2 : Travaux traditionnels)</b>	Unanimité	Jean-Robert POLLET
13	2025-108	<b>Signature de l'avenant n° 1 portant sur le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-24-02)</b>	Unanimité	
14	2025-109	<b>Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'études géotechniques (Marché n° 11-26-01)</b>	Unanimité	Maurice MAQUIN
15	2025-110	<b>Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public pour le traitement et la validation des points de mesures du SIAH via le progiciel EVE'M (Marché n° 06-26-01)</b>	Unanimité	
16	2025-111	<b>Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de campagnes de mesures hydrauliques temporaires sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et cours d'eau du SIAH (Marché n° 06-26-02)</b>	Unanimité	Jean-Pierre LECHAPTOIS
17	2025-112	<b>Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par le SIAH - 2026-2030</b>	Unanimité	

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER</b>				
18	2025-113	Approbation du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par la structure porteuse du SAGE - 2026-2030	Unanimité	
19	2025-114	Financement des postes de la cellule d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (Animation SAGE, Contrat de territoire et Pluviale) et des frais de fonctionnement afférents	Unanimité	Nicole BERGERAT

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES</b>				
12	2025-115	Signature de la convention portant sur la maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du secteur « ZAC Village » sur la commune de Villiers-le-Bel (Convention n° 2025-09-14)	Unanimité	Cathy CAUCHIE

Point	Délibération n°	Objet de la délibération	Vote	Rapporteur(e)
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>				
20	2025-116	<b>Modification du tableau des emplois</b>	<b>Unanimité</b>	
21	2025-117	<b>Mise à jour du tableau des effectifs</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Benoit JIMENEZ</b>

À BAILLET-EN-FRANCE, le lundi 15 décembre 2025,

Jean-Michel DUBOIS,  
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,  
Président du Syndicat,  
Maire de Garges-lès-Gonesse.

Signé électroniquement le 18/12/2025

*Jean-Michel DUBOIS*

✓ Certifié par 

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH Crout et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente liste, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Crout et Petit Rosne.

La présente liste peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.